

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ)



CADRE D' ACTIONS 2015-2016

Exposé des Motifs

Pétion-Ville, Haïti
Août 2015

OnapéHaïti © 2015

Table des matières

Liste des acronymes

Organigramme de l'ONAPÉ

Introduction

Cadres d'actions 2015-2016

État des lieux des partenariats en éducation

Etat des lieux des écoles du réseau non étatique et du réseau étatique

Élaboration de la politique du partenariat en éducation

État des lieux des écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur le territoire haïtien

Identification, Analyse du cadre d'intervention et du Travail des ONG

Élaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire

Management du système éducatif

Élaboration du manuel de procédures administratives, comptables et financières assorti des règlements internes de l'ONAPÉ

Pacte national pour une éducation de qualité

Étude des déterminants du rendement scolaire (avec surtout un regard scrutateur des facteurs explicatifs de l'échec aux examens officiels)

Élaboration d'une politique du livre

Élaboration d'une politique de la subvention scolaire

Étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti

Actions d'amélioration des pratiques éducatives et administratives

Technologies de l'Information et de la Communication en éducation

Système de gestion de l'information

Subvention/Allocation

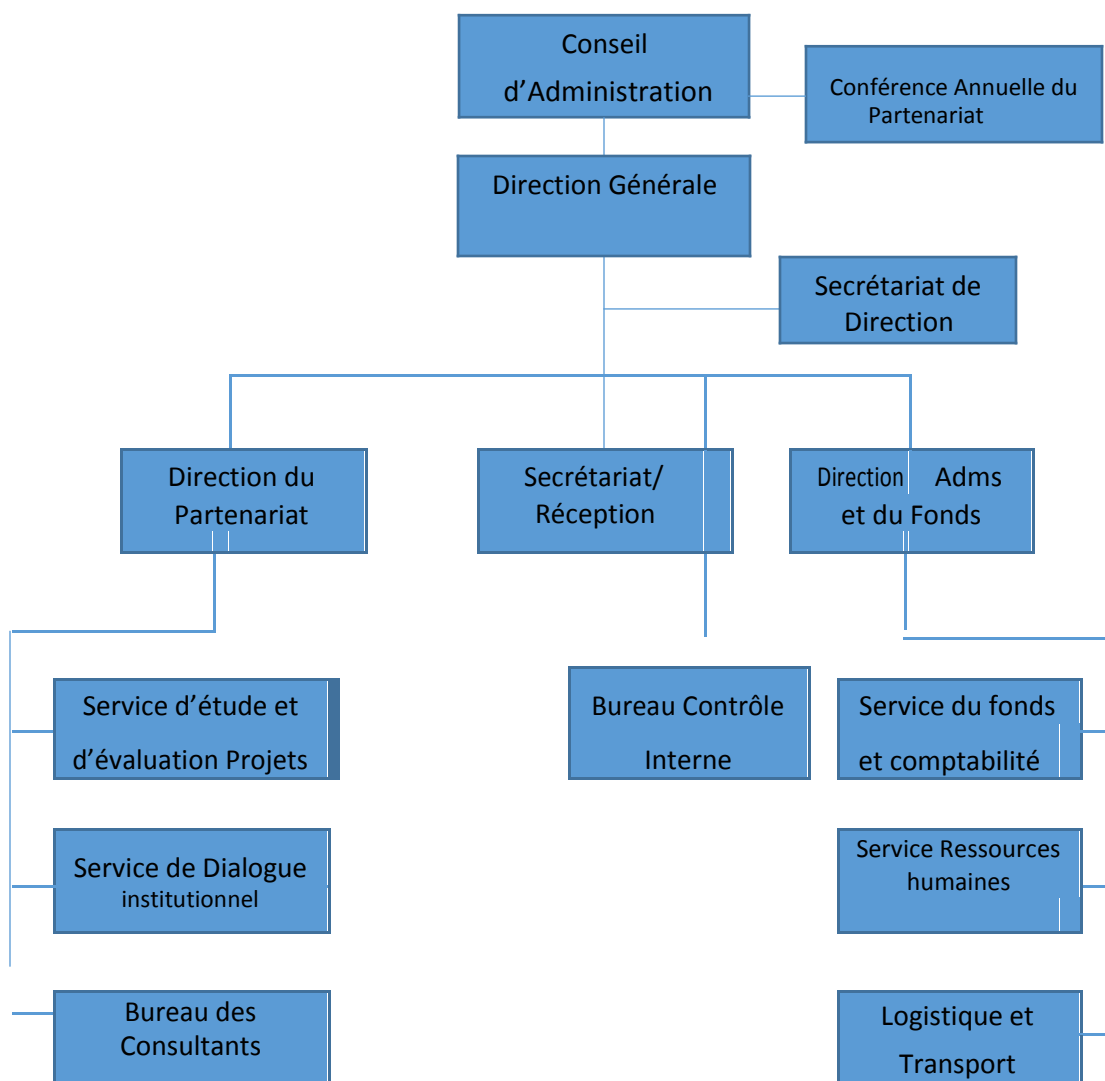
Perspective 2016-2017

Résumé du Cadre d'actions

Liste des acronymes

ACDI	Agence Canadienne de Développement International (maintenant MAECD)
BDC	Banque de Développement de la Caraïbe
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
DDE	Direction Départementale d'Éducation
DG	Directeur Général/Direction Générale
EFACAP	École Fondamentale d'Application Pédagogique
EPT	Éducation Pour Tous
FNE	Fonds National d'Éducation
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
ONAPÉ	Office National du Partenariat en Éducation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNEF	Plan National d'Éducation et de Formation
POE	Plan Opérationnel en Éducation
PPP	Partenariat Public Privé
PPPE	Partenariat Public Privé en Éducation
PSUGO	Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire
PTF	Partenaire Technique et Financier
SIG	Système de Gestion de l'Information
SIS	Système d'Information Scolaire
SNA	Stratégie Nationale
SNA-EPT	Stratégie Nationale d'Éducation Pour Tous
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication en Éducation

ORGANIGRAMME DE L'ONAPÉ
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
OFFICE NATIONAL DU PARTENARIAT EN ÉDUCATION (ONAPÉ)



L'Office National du Partenariat en Éducation (ONAPÉ), créé par la loi du 19 novembre 2007, est une structure permanente de partenariat en éducation. Il est un organisme autonome à caractère administratif et culturel placé sous la tutelle du Ministre de l'éducation nationale. Il est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'éducation et les Partenaires du secteur de l'Éducation, et un organe de gestion du partenariat. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non étatique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

L'ONAPÉ a pour attributions de (d') : participer à l'élaboration de la politique et à la définition des objectifs du Ministère en matière de partenariat entre le réseau public et le réseau non public;

établir un cadre permettant un partenariat actif et une participation effective des associations socio-professionnelles et du réseau non public de l'éducation en général dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement du système éducatif haïtien; participer à l'élaboration des plans, programmes et projets en rapport avec les objectifs assignés des politiques définies; réaliser les activités relatives à la gestion du partenariat public et non public; œuvrer à l'établissement et à la constitution de mécanismes de consultation et de concertation susceptibles d'aider le Ministère à mieux jouer son rôle de régulateur du secteur de l'Éducation; promouvoir, créer, organiser et encadrer les institutions et services éducatifs nés du partenariat public et non public; entretenir des relations avec les organismes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine du partenariat en éducation; assurer la promotion et le développement du partenariat public et non public en éducation; exercer toutes autres fonctions à lui assignées par la loi.

Introduction

Un système éducatif est caractérisé d'abord par sa cohérence interne, de type organisationnel, ensuite par sa cohérence externe justifiée par sa jonction avec l'environnement global dans lequel il s'insère, qui le fait exister et au service duquel il existe. Il est à la fois un microsystème et un élément privilégié du système global qui se façonnent réciproquement. Il est rare qu'un système éducatif laisse de place au hasard, tout en reconnaissant d'ailleurs l'existence de facteurs intangibles, imperceptibles et des occurrences. C'est pourquoi, les politiques et les managers en éducation croient suffisamment aux changements et innovations dans les processus scolaires et éducatifs, en étant attentifs à l'atteinte des objectifs et des résultats.

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées, non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public, non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Depuis le contexte de 1986, dans tous les ordres d'enseignement, l'État perd de plus en plus le contrôle du système éducatif et exerce minimalement sa fonction de régulation comme condition de garantir des services éducatifs de qualité à la société. Il s'ensuit une forte demande due à la croissance démographique avec de faibles réponses publiques en éducation, et une offre privée accrue et incontrôlée d'éducation, malgré la création continue d'écoles publiques.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, dans le cadre particulier de l'application de l'Arrêté présidentiel du 27 mars 2015 nommant le Directeur Général de l'Office, pour l'année fiscale 2015-2016, l'Équipe de l'ONAPÉ privilégie des actions susceptibles de lui permettre d'établir divers ordres constats relatifs au système éducatif. L'année suivante sera consacrée davantage à la conduite d'actions structurantes ou *restructurantes* favorables au partenariat public/privé (PPP), qui ressortiront des recommandations auxquelles auront conduit les constats.

Dans un premier temps, il va s'agir de comprendre le système éducatif dans son organisation et dans son fonctionnement. Dans un second temps, il s'agira d'entreprendre des actions communes pour développer un partenariat intelligent en éducation dans le but de permettre au MENFP de garantir à la société, dans des conditions viables, une éducation à la hauteur de ses aspirations de développement et d'organisation.

La loi du 10 septembre 2007 créant et organisant l'Office National du Partenariat en Éducation et l'Arrêté présidentiel du 27 mars 2015 nommant le DG de l'ONAPÉ viennent sceller la reconnaissance et l'importance du Partenariat Public/Privé en éducation (PPPE) et posent le besoin de mieux encadrer, dans le consensus et la concertation, le développement et l'organisation du secteur éducatif.

La Loi (art. 5) définit les principales attributions de l'ONAPÉ, à savoir : (i) participer à l'élaboration de la politique et à la définition des objectifs du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle en matière de partenariat entre le réseau public et le réseau non public; (ii) établir le cadre permettant un partenariat actif et une participation effective des associations socioprofessionnelles et du réseau non public de l'éducation en général dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement du système éducatif haïtien; (iii) participer à l'élaboration des Plans, Programmes et Projets en rapport avec les objectifs du PNEF (et du POÉ!); (iv) réaliser les activités relatives à la gestion du partenariat public et non public en éducation; (v) œuvrer à l'établissement et à la constitution de mécanismes de consultation et de concertation susceptibles d'aider le Ministère à mieux gérer son rôle de régulateur du secteur de l'Éducation; (vi) promouvoir, créer, organiser et encadrer les institutions et services éducatifs nés du partenariat public et non public en éducation; (vii) entretenir des relations avec les organismes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine du partenariat en éducation; assurer la promotion et le développement du partenariat public, non public en éducation; exercer toutes les autres fonctions qui lui sont assignées par la loi.

L'ONAPÉ, en tant qu'organe consensuel et multisectoriel, est habilité à aider le MENFP à garantir la cohérence du système éducatif. Cependant, le pilotage du système éducatif dépend de prime abord de la disponibilité de données sur les aspects de sa gestion, de l'affectation des ressources, des résultats générés et de ses incidences sur le développement du pays.

Ainsi, en lien avec sa mission et ses attributions, pour lancer le processus de centration d'un partenariat soucieux des défis de l'éducation, des actions prioritaires et préalables sont indiquées pour être soumises et discutées au CA. Celles qui seront retenues par le CA seront donc poursuivies selon les procédures.

Le champ d'action de l'ONAPÉ couvre tous les aspects du système scolaire et du système éducatif dans lesquels se développe ou nécessite le développement du partenariat: l'éducation de la petite enfance, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement universitaire, professionnel et technique.

L'ONAPÉ regarde le système éducatif du point de vue des politiques, tant du côté de leur élaboration, de leur opérationnalisation, de leur évaluation, des ressources que de leurs impacts sur la société en général. Toute politique publique en éducation aboutit dans les salles de classe où elle est transformée en outils pédagogiques. Ainsi, le partenariat en éducation ne tire donc sa signification que dans la classe. À cette fin, l'accent sera mis également sur (i) l'organisation, la cohérence, et la pertinence dans la perspective de la performance du système éducatif; l'évaluation des écoles et des réseaux de leur appartenance.

Pour la première année d'existence de l'ONAPÉ, l'accent est mis sur la compréhension de l'organisation du système éducatif. Autrement dit, il va s'agir d'établir les grands constats sur le système éducatif dans le cadre particulier du PPP ou de l'offre de services éducatifs par l'État et par des particuliers ou de groupes de particuliers.

Le déploiement des activités programmées pour la première année de mise en fonction de l'ONAPÉ sollicite l'appui technique et financier des partenaires du MENFP ayant le souci de la

meilleure organisation du système éducatif de la République d'Haïti afin de fournir et de garantir une éducation de qualité à la société haïtienne. Le financement de ces activités sera assuré tant par les fonds directs du Trésor Public que par ceux des PTF. La société haïtienne en général et des Ministères sectoriels en particulier confrontés au problème de la dispersion et de la diversité des interventions attendent beaucoup de l'expérience de l'ONAPE en tant que nouvelle approche de l'offre de services du point de vue de la participation, du consensus, de la régulation et de la gouvernance.

Cadre d'actions 2015-2016

L'École est d'abord une institution politique et sociale. Sa fonction est donc incontestablement majeure. À sa base, il doit y avoir un consensus qui indique ses orientations. Ce consensus peut être tacite ou explicite selon l'idéologie politique dominante.

Dans le cas haïtien, il y a des questions préalables auxquelles les orientations, l'organisation, le fonctionnement et le management des écoles et du système éducatif doivent chercher à répondre, par exemple :

L'école haïtienne est-elle républicaine?

Dans quelle perspective l'écolier haïtien est-il éduqué?

Existe-t-il un cadre général d'éducation de l'écolier haïtien qui en fera un citoyen, qu'il soit dans une école publique, privée, confessionnelle ou laïque?

À quoi l'État s'attend-il d'une école, qu'elle soit publique, privée, confessionnelle ou laïque?

Les écoles non étatiques rendent-elles compte des services qu'elles offrent à la société?

Comment l'État organise-t-il la réponse non étatique à la demande et à l'offre d'éducation?

Les catégories d'écoles sont-elles déterminées par des orientations d'appartenance communes qui influent sur l'ordre social, politique et économique du pays ?

Les axes d'actions privilégiés pour 2015-2016 sont ainsi déclinés :

- 1) État des lieux du partenariat en éducation en Haïti
- 2) Élaboration de la Politique du Partenariat
- 3) Etat des lieux des écoles du réseau étatique et du réseau non étatique, impliquant toutes les catégories, par exemple catholique, protestante, indépendante, laïque
- 4) Elaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire
- 5) Management du système éducatif
- 6) Elaboration du manuel de procédures administratives, comptables et financières assorties des règlements internes de l'ONAPÉ
- 7) Projet de pacte national sur la qualité de l'éducation (mise en œuvre des recommandations)
- 8) Etude des déterminants du rendement scolaire (surtout avec un regard scrutateur des facteurs explicatifs de l'échec aux examens officiels)
- 9) Identification, analyse du cadre d'intervention et du travail des ONG en éducation

-
- 10) État des lieux des écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur le territoire haïtien
 - 11) Elaboration d'une politique du livre
 - 12) Elaboration d'une politique de la subvention scolaire
 - 13) Actions d'amélioration des pratiques pédagogiques et administratives
-
- 13.1 Pilote Technologies de l'Information et de la Communication en Éducation (TICE) dans 100 écoles publiques
 - 13.2 Pilote Système de Gestion de l'Information dans 100 écoles publiques.

État des lieux des partenariats en éducation

Il existe une diversité d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en Haïti. État, Mairies, Particuliers, ONG, confessions religieuses, etc. Toutes ces catégories concourent à l'octroi de l'éducation. Le financement de l'éducation est également très diversifié. On ne peut pas se faire une idée juste de ce qui se passe dans le domaine du partenariat dans le secteur de l'éducation.

L'une des premières actions de l'ONAPÉ consiste à établir un état des lieux des partenariats en cours dans le secteur de l'éducation. Cet état des lieux doit permettre de savoir : Qui fait quoi, pour qui, avec qui, où et comment ?

De manière ponctuelle, une consultation viendra : Recenser les interventions en cours ; Recentrer la question du partenariat selon les directives de la loi ; fixer les niveaux de responsabilité ; proposer un mécanisme de synergie dans les interventions.

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Banque Interaméricaine de Développement (BID)

PROJET AMOPERE

**Termes de référence pour la réalisation de l'état des lieux du
Partenariat en Éducation en Haïti**

1)

Port-au-Prince, Haïti

Juillet 2015

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour la réalisation de l'état des lieux du Partenariat en éducation
Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation
 Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au partenariat public/privé (PPP).

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, l'appui technique et financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BIB), décide de recruter une firme nationale pour la conduite d'une consultation à l'échelle nationale pour l'établissement de l'état des lieux des Partenariats dans le secteur de l'Éducation en Haïti.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Il existe une diversité d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en Haïti : État, Mairies, Particuliers, Organisations Non Gouvernementales, Confessions religieuses, etc. Toutes ces catégories concourent à l'octroi de l'éducation. Cette consultation doit permettre à l'Office de se faire une idée juste de ce qui se passe dans le domaine du partenariat dans le secteur de l'éducation.

Cet état lieu doit permettre de savoir : Qui fait quoi, pour qui, avec qui, où et comment ? En d'autres termes, l'objectif général de la consultation est d'établir de manière exhaustive l'état du Partenariat public/privé dans le secteur de l'éducation à l'échelle des Dix (10) départements d'éducation du Pays.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :
 Reconstituer le cadre légal et réglementaire de partenariat ;

Identifier les divers acteurs ou les groupes d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation ;
 Présenter la répartition territoriale des partenariats en éducation ;
 Répertoire les modalités opérationnelles de l'exercice des partenariats en éducation ;
 Recentrer les diverses formes de partenariat en éducation ;
 Faire ressortir et analyser les rapports institutionnels entre le MENFP et les partenaires en éducation ;
 Faire ressortir la couverture publique et la couverture non étatique en éducation ;
 Fixer les niveaux de responsabilité du MENFP et des parties prenantes en éducation sous l'angle du partenariat public/privé ;
 Analyser les mécanismes de dialogue institutionnel en partenariat entre le MENFP et les intervenants ;
 Proposer un mécanisme de synergie dans les interventions ;
 Présenter un rapport préliminaire des résultats de la consultation ;
 Faire des propositions en vue de l'élaboration d'une politique nationale de partenariat ;
 Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des résultats de l'étude ;
 Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
 Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :
 L'état des lieux du partenariat est réalisé ;
 La recension des écrits sur le cadre légal et réglementaire des interventions dans le secteur de l'éducation est réalisée ;
 Le dénombrement des acteurs et des groupes d'intervenants dans le secteur de l'éducation est produit ;
 La répartition territoriale des partenariats en éducation est présentée ;
 Les modalités opérationnelles de l'exercice des partenariats en éducation sont répertoriées ;
 Les diverses formes de partenariat en éducation sont identifiées ;
 Les rapports institutionnels entre le MENFP et les partenaires en éducation sont affirmés et analysés ;
 La couverture publique et la couverture non étatique en éducation est établie ;
 Les niveaux de responsabilité du MENFP et des parties prenantes en éducation sous l'angle du partenariat public/privé sont identifiés ;
 Les mécanismes de dialogue institutionnel en partenariat sont analysés un mécanisme de synergie des partenariats est proposé ;
 Un rapport préliminaire des résultats de la consultation est remis ;
 Des propositions en vue de l'élaboration d'une politique nationale de partenariat sont formulées ;
 Un plan d'actions de mise en œuvre recommandations de l'étude est élaboré ;
 Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;
 Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'état des lieux des partenariats dans le secteur de l'éducation sera réalisé par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Firme nationale de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation ;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des congés. À l'intérieur de la période de la consultation, dans la proposition technique la Firme indiquera le niveau d'effort pour le personnel mobilisé.

La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour la réalisation de l'état des lieux du partenariat en éducation en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Etat des lieux des écoles du réseau non étatique et du réseau étatique

La Constitution haïtienne définit les attributions de l'État central et des collectivités territoriales en éducation. Les enquêtes en éducation ne présentent pas un éventail important sur l'organisation et le fonctionnement des écoles du réseau non étatique. Les données ne sont pas systématiques et ne disent pas ce qui se passe dans les écoles et comment ça se passe. Le style de gestion des écoles, les méthodes de recrutement du personnel, les types de personnel, le niveau de formation des personnels, la participation des parents, l'implication de la communauté dans la vie de l'école, les programmes en application, la superficie de l'espace-école, les infrastructures et les structures scolaires, les installations, le ratio mètres carrés/élève, les salaires des personnels, les avantages sociaux et la contribution à une caisse de retraite, le contrat entre direction et personnel, etc. ne sont pas pris en compte par les organismes qui font les enquêtes pour le secteur de l'éducation.

En outre, les statuts socioéconomiques des parents, les rapports de ces écoles avec les autorités éducatives, les critères de fréquentation d'une école ne sont pas connus. L'investissement des ménages dans l'éducation des enfants à partir d'établissements scolaires non étatiques n'est pas dénombré. La répartition du financement de l'éducation des enfants par les parents est tenue secrète. La marge de profit des écoles n'est pas connue par le MENFP. Les écoles ne présentent pas de bilans financiers annuels ni de plan d'investissement. Par exemple, le MENFP ne connaît pas, dans le montant annuel versé par les parents aux écoles privées, le pourcentage attribué au financement de l'acquisition de livres pour les bibliothèques de ces écoles.

Cette réalité du réseau non étatique décrite de manière minimale est aussi en grande partie celle des écoles du réseau public. La Constitution haïtienne définit les attributions de l'État central et des collectivités territoriales en éducation.

Les données disponibles demeurent muettes sur l'organisation et le fonctionnement des écoles du réseau étatique. Elles ne résultent pas d'études systématiques. Le style de gestion des écoles, les méthodes de recrutement du personnel, les types de personnel, le niveau de formation, la participation des parents, l'implication de la communauté dans la vie de l'école, les programmes en application, la superficie de l'espace-école, les infrastructures et les structures scolaires, les installations, le ratio nombre de mètres carrés/élève, les salaires des personnels, les avantages sociaux et la contribution à une caisse de retraite, le contrat entre direction et personnel, etc. ne sont pas pris en compte par les organismes qui font les enquêtes pour le secteur de l'éducation. On ne sait pas ce que représente une école privée par rapport à une école publique en termes d'espace-école.

Quand on indique le nombre d'écoles privées qui est nettement supérieur à celui des écoles publiques, on n'établit pas de comparaison en termes de superficie de l'espace-école, d'infrastructures et des structures scolaires, des installations, du ratio de mètres carrés/élève, du nombre de places assises, des salaires des personnels, des avantages sociaux, de la contribution à une caisse de retraite, etc.

Ces premières idées indiquent facilement que l'État ne sait pas tout à fait ce qui se passe dans les écoles qui sont des réseaux non étatiques. Cette catégorie de jeunes fréquentant les écoles des autres réseaux échappe à la vigilance de l'État, donc du

MENFP dans le processus de leur éducation. Tout se passe comme si les écoles privées ne sont pas d'intérêt public et les citoyens qui en sortiront n'appartiennent pas à l'État!

De telles indications posent d'emblée le problème de la gouvernance du secteur, de la régulation du système et de l'évaluation des services éducatifs. En vue de renforcer l'organisation du système éducatif et d'asseoir un partenariat ayant le souci d'une éducation à la hauteur des aspirations et des orientations du pays, le MENFP doit se donner une vue d'ensemble des établissements scolaires fonctionnant sur le territoire et définir avec les partenaires les critères et conditions d'implantation et de fonctionnement d'un établissement scolaire.

Une étude exhaustive et systématique est projetée pour établir une photographie pleine et complète des deux grands réseaux d'écoles intégrant le préscolaire, le fondamental et le secondaire. Elle débouchera sur des recommandations qui tendront à « restituer » à la société une éducation quantitativement et qualitativement viable, qui est son droit et un devoir pour l'État et les prestataires de services éducatifs. L'étude dégagera, entre autres, les facteurs déterminant la fréquentation ou non du réseau public et du réseau non étatique pour ensuite proposer des mesures de remédiation dans le cadre particulier du PPP.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette étude projetée. (N.B. Les TDR sont proposés dans le dossier de la BID).

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Banque interaméricaine de Développement (BID)
PROJET ARSE

**Termes de référence pour l'Établissement de l'état des lieux du Réseau
a) non étatique, b) étatique de l'Éducation en Haïti**

2)

**Port-au-Prince, Haïti
Juillet 2015**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation portant établissement de l'état des lieux des écoles du réseau non étatique et du réseau étatique

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées OU non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, l'appui technique et financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BIB), décide de recruter une firme nationale pour l'élaboration de la politique de partenariat en éducation.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Les enquêtes en éducation ne sont pas édifiantes sur l'organisation et le fonctionnement des écoles du réseau non étatique, d'une part, du réseau étatique, d'autre part. Les données ne sont pas systématiques et ne disent pas ce qui se passe dans les écoles et comment ça se passe.

L'étude projetée poursuit comme objectif : a) d'établir l'état des lieux des écoles du réseau non étatique ; b) d'établir l'état des lieux des écoles du réseau étatique.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

Présenter une photographie édifiante et distincte des deux réseaux constitutifs du secteur haïtien d'éducation préscolaire, fondamentale, secondaire ;

Présenter : les critères de recrutement du personnel ; les types de personnel ; le niveau de formation des personnels ; la participation des parents, l'implication de la communauté dans la vie de l'école, la vie scolaire;

Montrer le degré d'application des programmes et d'animation pédagogique;

Présenter la superficie de l'espace-école ; les infrastructures et les structures scolaires ; les installations ; le ratio mètres carrés/élève ; les salaires des personnels ; les avantages sociaux et la contribution à une caisse de retraite; le contrat entre direction et personnel ; le portrait du statut socioéconomique des parents;

Faire comprendre le style de gestion des écoles, les modèles et les modalités pédagogiques ;

Faire ressortir les rapports de ces écoles avec les autorités éducatives ;

Relever les critères de fréquentation d'une école publique ou non étatique ;

Informé des catégories de dépenses assurées par le financement de l'éducation des enfants par les parents dans les écoles non étatiques ;

Préciser la marge de profit des écoles non étatique ;

Informé de la présentation de bilan financier annuel et de plan d'investissement par les écoles non étatiques ;

Établir une comparaison en termes de superficie de l'espace-école, d'infrastructures et des structures scolaires, des installations, du ratio nombre de mètres carrés/élève, du nombre de places assises, des salaires des personnels, des avantages sociaux et de la contribution à une caisse de retraite des deux réseaux d'écoles ;

Montrer ce que représente une école privée par rapport à une école publique en termes d'espace-école ;

Formuler des recommandations qui tendront à « restituer » à la société une éducation quantitativement et qualitativement viable ;

Dégager les facteurs déterminants de la fréquentation et de la non fréquentation du réseau public ou du réseau privé d'éducation et proposer des mesures de remédiation dans le cadre particulier du PPP ;

Montrer le degré d'intégration de l'État dans les écoles qui sont des réseaux non étatiques ;

Présenter des mécanismes de gouvernance du secteur, de la régulation du système et de l'évaluation des services éducatifs ;

Présenter l'organisation et le fonctionnement des écoles des deux réseaux ;

Faire des propositions en lien avec l'organisation du parc scolaire ;

Formuler des recommandations pertinentes sur les deux réseaux d'écoles ;

Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations ;

Soumettre un rapport préliminaire des résultats ;

Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;

Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

L'étude doit impérativement répondre à la question suivante : les écoles haïtiennes sont-elles d'intérêt public ? En général, les recommandations tendront à « restituer » à la société une éducation quantitativement et qualitativement viable, qui est son droit et un devoir pour l'État et les prestataires de services éducatifs.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements

économiques et revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Une photographie édifiante et distincte des deux réseaux constitutifs du secteur haïtien d'éducation préscolaire, fondamentale, secondaire est réalisée ;

Les critères de recrutement du personnel les types de personnel, le niveau de formation des personnels, la participation des parents, l'implication de la communauté dans la vie de l'école, la vie scolaire sont précisés ;

Le degré d'application des programmes et l'animation pédagogique sont indiqués la superficie de l'espace-école, les infrastructures et les structures scolaires, les installations, le ratio mètres carrés/élève, les salaires des personnels, les avantages sociaux et la contribution à une caisse de retraite sont mis en relief ;

Le contrat entre direction et personnel, le portrait du statut socioéconomique des parents sont présentés ;

Le style de gestion des écoles, les modèles et les modalités pédagogiques sont précisés Les rapports des écoles avec les autorités éducatives sont mis en avant ;

Les critères de fréquentation d'une école publique ou non étatique sont identifiés ;

Les catégories de dépenses assurées par le financement de l'éducation des enfants dans les écoles non étatiques sont établies ;

La marge de profit des écoles non étatiques est précisée ;

L'existence de bilan financier annuel et de plan d'investissement par les écoles non étatiques est relatée ;

La comparaison en termes de superficie de l'espace-école, d'infrastructures et des structures scolaires, des installations, du ratio nombre de mètres carrés/élève, du nombre de places assises, des salaires des personnels, des avantages sociaux et de la contribution à une caisse de retraite des deux réseaux d'écoles est faite ;

Les facteurs déterminants de la fréquentation et de la non fréquentation du réseau public ou du réseau privé d'éducation sont indiqués et analysés ;

Le degré d'intégration de l'État dans les écoles du réseau non étatique est établi ;

Des mécanismes de gouvernance du secteur, de la régulation du système et de l'évaluation des services éducatifs sont proposés ;

L'organisation et le fonctionnement des écoles des deux réseaux sont présentés ;

Une école non étatique par rapport à une école publique en termes d'espace-école est définie ;

Des propositions en lien avec l'organisation du parc scolaire sont faites ;

Des recommandations pertinentes sur les deux réseaux d'écoles sont formulées ;

Un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations est élaboré ;

Un rapport préliminaire des résultats est soumis ;

Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;

Un document de l'étude comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'état des lieux des réseaux étatique et non étatique sera réalisé par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Une firme nationale de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation ;
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques ;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des congés scolaires. À l'intérieur de la période de la consultation, dans la proposition technique, la Firme indiquera le niveau d'effort pour le personnel mobilisé.

La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou de tout cadre destiné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour l'élaboration de la politique du Partenariat en Éducation en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Élaboration de la politique du partenariat en éducation

Par le biais de l'ONAPÉ, le MENFP systématise sa collaboration avec les PTF, les partenaires nationaux en éducation, les acteurs de la société civile et le monde des affaires par le biais du dialogue sur les politiques de consultations, d'une collaboration opérationnelle et d'ententes de financement.

Le but de la Politique de partenariat en éducation est d'établir la démarche mise en avant par le MENFP, les acteurs et les partenaires du secteur de l'éducation pour améliorer l'efficacité du secteur. Elle expose les principes directeurs et les grands objectifs de l'engagement pris de part et d'autre pour la collaboration au développement du secteur de l'éducation. La politique tient compte des leçons tirées des pratiques d'organisation du système et de fonctionnement des écoles qui montre la nécessité d'établir un partenariat public-privé respectueux des buts et objectifs assignés à l'École haïtienne. Elle reconnaît d'emblée l'expérience et les compétences diversifiées des acteurs du monde de l'éducation, le poids des catégories et des réseaux d'écoles aussi bien que la fonction régalienne de l'État exercée par le MENFP.

Ainsi, la collaboration du MENFP avec toutes les catégories de prestataires de services éducatifs recherche les meilleurs résultats de développement de l'éducation pour de meilleurs services éducatifs à la société. Le MENFP est résolu à collaborer avec des partenaires efficaces et responsables pour que leurs efforts soient davantage ancrés dans les valeurs et les priorités stratégiques de l'État en éducation. Autrement dit, la politique du partenariat doit, entre autres :

- Établir le cadre d'une démarche rigoureuse et cohérente de partenariat et celui de définition d'un environnement porteur de changement dans l'offre d'éducation ;
- Présenter les niveaux de responsabilités et les principes de reddition de comptes dans la perspective d'une offre d'éducation basée sur les résultats ;
- Faire ressortir les rôles et les fonctions des uns et des autres, des instances étatiques, des réseaux privés ainsi que des organisations multilatérales et internationales ;
- Définir les objectifs et les mesures relatifs au développement d'un partenariat cohérent avec les objectifs du système éducatif ;
- Définir les principes directeurs et engagements du PPP. Soutenir le renforcement de la gouvernance du secteur ;
- Envisager l'accroissement de l'offre d'éducation en adoptant une approche rationnelle de disponibilité et de distribution des services éducatifs sur le territoire national ;
- Favoriser l'établissement d'un environnement porteur pour les réseaux public et privé, autant dans sa législation que dans la pratique, ce qui mènera à l'élaboration de politiques plus efficaces, à un développement équitable et durable ainsi qu'à une croissance inclusive ;
- Envisager des mesures de création de partenariats pan nationaux et pan régionaux qui peuvent permettre de relever d'importants défis en matière de développement de l'éducation ;
- Mettre en avant des mécanismes pour faciliter l'innovation ;
- Prévoir des mécanismes de financement prévisibles, équitables, souples et transparents fondés sur les résultats ;
- Identifier des partenariats qui puissent agir le grand nombre d'établissements scolaires par rapport à la superficie du territoire ;
- Inscrire la durabilité, la transparence, la responsabilisation et les résultats dans l'efficacité et l'efficience qui correspondent aux priorités et aux objectifs de l'éducation ;

Prévoir des mécanismes durables de dialogue et des partenariats efficaces entre les acteurs du secteur ;

Présenter des scénarios fondés sur le consensus et l'opinion de la majorité soucieux des directives et des orientations que l'État assigne au secteur de l'éducation ;

Proposer des indications de changement du côté du PPP, bénéfiques pour le secteur de l'éducation en particulier et de la société en général.

L'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques, revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette étude projetée. (N.B. Les TdR sont proposés dans le dossier de la BID)

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Banque interaméricaine de Développement (BID)
PROJET ARSE

**Termes de référence pour l'élaboration de la politique du
Partenariat en éducation en Haïti**

3)

**Port-au-Prince, Haïti
Juillet 2015**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de l'élaboration de la politique du Partenariat en éducation

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées OU non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, l'appui technique et financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BIB), décide de recruter une firme nationale pour l'élaboration de la politique de partenariat en éducation.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Par le biais de l'ONAPÉ, le MENFP systématise sa collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les partenaires nationaux en éducation, les acteurs de la société civile et le monde des affaires par l'établissement du dialogue sur les politiques.

Le but de la Politique de partenariat en éducation est d'établir la démarche mise de l'avant par le MENFP, les acteurs et les partenaires du secteur de l'éducation pour améliorer l'efficacité du secteur. Elle expose les principes directeurs et les grands objectifs de l'engagement pris de part et d'autre pour la collaboration au développement du secteur de l'éducation. La politique tient compte des leçons tirées des pratiques d'organisation du système et de fonctionnement des écoles qui montre la nécessité d'établir un partenariat public-privé respectueux des buts et objectifs assignés à l'École haïtienne. Elle reconnaît d'emblée l'expérience et les compétences

diversifiées des acteurs du monde de l'éducation, le poids des catégories et des réseaux d'écoles aussi bien que la fonction régaliennne de l'État exercée par le MENFP.

Ainsi, la collaboration du MENFP avec toutes les catégories de prestataires de services éducatifs recherche les meilleurs résultats de développement de l'éducation pour de meilleurs services éducatifs à la société. Le MENFP est résolu à collaborer avec des partenaires efficaces et responsables pour que leurs efforts soient davantage ancrés dans les valeurs et les priorités stratégiques de l'État en éducation.

Autrement dit, la politique du partenariat doit, entre autres :

Établir le cadre d'une démarche rigoureuse et cohérente de partenariat et celui de définition d'un environnement porteur de changement dans l'offre d'éducation ;

Présenter les niveaux de responsabilités et les principes de reddition de comptes dans la perspective d'une offre d'éducation basée sur les résultats ;

Faire ressortir les rôles et les fonctions des uns et des autres, des instances étatiques, des réseaux privés ainsi que des organisations multilatérales et internationales ;

Définir les objectifs et les mesures relatifs au développement d'un partenariat cohérent avec les objectifs du système éducatif ;

Définir les principes directeurs et engagements du PPP;

Envisager l'accroissement de l'offre d'éducation par une approche rationnelle de disponibilité et de distribution des services éducatifs sur le territoire national;

Définir le cadre d'établissement d'un environnement (système) porteur pour les réseaux public et privé;

Faire ressortir les éléments légaux et réglementaires en vue du développement d'un PPP, équitable et durable;

Envisager des mesures de création de partenariats pan nationaux et pan régionaux qui peuvent permettre de relever d'importants défis en matière de développement de l'éducation. Mettre en avant des mécanismes pour faciliter l'innovation;

Prévoir des mécanismes de financement prévisibles, équitables, souples et transparents fondés sur les résultats;

Identifier des partenariats qui puissent agir sur le grand nombre d'établissements scolaires par rapport à la superficie du territoire;

Prévoir des mécanismes durables de dialogue et des partenariats efficaces entre les acteurs du secteur ;

Présenter des scénarii fondés sur le consensus et l'opinion de la majorité soucieux des directives et des orientations que l'État assigne au secteur de l'éducation ;

Proposer des indications de changement du côté du PPP, bénéfiques pour le secteur de l'éducation en particulier et de la société en général ;

Elaborer un plan de mise en œuvre de la politique ;

Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;

Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques et revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

La politique du partenariat est élaborée ;

Le cadre rigoureux et cohérent de partenariat est défini ;

Les niveaux de responsabilités et les principes de reddition de comptes dans la perspective d'une offre d'éducation basée sur les résultats sont définis;

Les fonctions et les rôles des instances étatiques, des réseaux privés ainsi que des organisations multilatérales et internationales sont clairement précisés;

Les objectifs et les mesures relatifs au développement d'un partenariat cohérent avec les objectifs du système éducatif sont définis;

Les principes directeurs et les engagements responsables du PPP sont identifiés;

Des mesures de création de partenariats pan nationaux et pan régionaux qui peuvent permettre de relever d'importants défis en matière de développement de l'éducation sont définies;

Des instruments légaux et réglementaires sont envisagés en vue du développement du PPP;

Des mécanismes de facilitation de l'innovation en éducation sont mis en avant;

Des mécanismes de financement prévisibles, équitables, souples et transparents fondés sur les résultats sont prévus;

Des partenariats qui puissent agir sur le grand nombre d'établissements scolaires par rapport à la superficie du territoire sont identifiés ;

Les critères de durabilité, de transparence, de responsabilisation et des résultats dans l'efficacité et l'efficience en lien avec les priorités et les objectifs de l'éducation sont établis;

Des mécanismes durables de dialogue et de partenariat efficaces sont définis;

Des scénarii fondés sur le consensus et l'opinion de la majorité soucieux des directives et des orientations que l'État assigne au secteur de l'éducation sont montés ;

Des indications de changement du côté du PPP, bénéfiques pour le secteur de l'éducation en particulier et de la société en général sont proposées ;

Un plan d'actions de mise en œuvre de la politique est élaboré ;

Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;

Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'élaboration de la politique du Partenariat en éducation sera réalisée par une consultante ou un consultant national selon les critères de sélection suivants :

- Maîtrise ou doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en politiques publiques, en planification stratégique ou tout autre domaine connexe
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques
- Expériences avérées en gestion de projet
- Expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données.
- Présentation d'une proposition technique
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 30 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour l'élaboration de la politique du Partenariat en Éducation en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

État des lieux des écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur le territoire haïtien

Il existe une diversité d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en Haïti : État, Mairies, Particuliers, Organisations Non Gouvernementales, Confessions religieuses, etc.

En même temps, il existe des écoles qui s'établissent et fonctionnent en Haïti avec un statut particulier en tant qu'écoles internationales ou étrangères. Le Ministère de l'Éducation nationale ne dispose pas d'informations pertinentes sur cette dernière catégorie d'écoles.

Ainsi, cette consultation doit-elle permettre de savoir les conditions légales ou juridiques de ces écoles, les modalités de leur établissement, de leur fonctionnement, de leur fréquentation et leurs rapports aux autorités éducatives haïtiennes. En d'autres termes, l'objectif général de la consultation est d'établir de manière exhaustive une photographie juridique, légale, institutionnelle et fonctionnelle des écoles dites étrangères ou internationales établies en Haïti.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

Recenser à l'échelle de la République l'ensemble des institutions d'éducation (maternelle, primaire, secondaire, professionnelle, universitaire) qui s'y établissent et y fonctionnent

Inscrire dans le temps le début de leur établissement et de leur fonctionnement ;

Identifier leur statut juridique ou légal en Haïti (Accords, Conventions, Autorisation, documents-cadres ou de référence) ;

Faire connaître le statut civil et diplomatique de la clientèle desservie ;

Faire connaître leur rapport au Ministère haïtien de l'Éducation et de la formation professionnelle ;

Identifier leurs rapports avec d'autres écoles en Haïti ;

Identifier leurs rapports avec d'autres écoles ou d'autres Ministères d'éducation à l'étranger ;

Indiquer les instances d'autorité éducative dont dépendent ces écoles et les moyens de contrôle des activités éducatives ;

Analyser, sur une base de comparaison avec les programmes haïtiens, les programmes académiques en application et les mettre en cohérence avec tout autre programme indiqué par les responsables de ces écoles'

Présenter et analyser les systèmes d'évaluation des apprentissages et le système d'évaluation officielle ;

Décrire le processus et les procédures de certification des apprenantes, des apprenants ;

Mettre en évidence l'équivalence des diplômes délivrés avec le système éducatif haïtien, le système éducatif de référence et présenter les documents-cadres ;

Dans le cadre du partenariat public/privé, faire des propositions de régulation par l'État des écoles à statut étranger ou international s'établissant et fonctionnant sur le territoire haïtien

Présenter un rapport détaillé assorti de recommandations pertinentes.

Les termes de référence viendront préciser les résultats attendus de cette étude projetée.

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)
Organisme autonome créé par la loi du 19 novembre 2007

**Termes de référence pour l'établissement de l'état des lieux des
écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur
le territoire haïtien**

4)

Port-au-Prince, Haïti
Septembre 2015

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: État des lieux des écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur le territoire haïtien

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office de Partenariat en Éducation
Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au partenariat public/privé (PPP).

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ décide de recruter une Consultante ou un Consultant individuel haïtien pour la conduite d'une consultation à l'échelle nationale sur les institutions d'éducation (maternelle, primaire, secondaire, professionnelle, universitaire) s'établissant et fonctionnant sur le territoire de la République d'Haïti.

III. Objectifs de la Consultation

Il existe une diversité d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en Haïti : État, Mairies, Particuliers, Organisations Non Gouvernementales, Confessions religieuses, etc. En même temps, il existe des écoles qui s'établissent et fonctionnent en Haïti avec un statut particulier en tant qu'écoles internationales ou étrangères. Le Ministère de l'Éducation nationale ne dispose pas d'informations pertinentes sur cette dernière catégorie d'écoles.

Ainsi, cette consultation doit-elle permettre de savoir les conditions légales ou juridiques de ces écoles, les modalités de leur établissement, de leur fonctionnement, de leur fréquentation et leurs rapports aux autorités éducatives haïtiennes. En d'autres termes, l'objectif général de la consultation est d'établir de manière exhaustive une photographie juridique, légale, institutionnelle et fonctionnelle des écoles dites étrangères ou internationales établies en Haïti.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

Recenser à l'échelle de la République l'ensemble des institutions d'éducation (maternelle, primaire, secondaire, professionnelle, universitaire) qui s'y établissent et y fonctionnent

Inscrire dans le temps le début de leur établissement et de leur fonctionnement

Identifier leur statut juridique ou légal en Haïti (Accords, Conventions, Autorisation, documents-cadres ou de référence)

Faire connaître le statut civil et diplomatique de la clientèle desservie

Faire connaître leur rapport au Ministère haïtien de l'Éducation et de la formation professionnelle

Identifier leurs rapports avec d'autres écoles en Haïti

Identifier leurs rapports avec d'autres écoles ou d'autres Ministères d'éducation à l'étranger

Indiquer les instances d'autorité éducative dont dépendent ces écoles et les moyens de contrôle des activités éducatives

Analyser, sur une base de comparaison avec les programmes haïtiens, les programmes académiques en application et les mettre en cohérence avec tout autre programme indiqué par les responsables de ces écoles

Présenter et analyser les systèmes d'évaluation des apprentissages et le système d'évaluation officielle

Décrire le processus et les procédures de certification des apprenantes, des apprenants

Mettre en évidence l'équivalence des diplômes délivrés avec le système éducatif haïtien, le système éducatif de référence et présenter les documents-cadres

Dans le cadre du partenariat public/privé, faire des propositions de régulation par l'État des écoles à statut étranger ou international s'établissant et fonctionnant sur le territoire haïtien

Présenter un rapport détaillé assorti de recommandations pertinentes.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

- À l'échelle de la République l'ensemble des institutions d'éducation (maternelle, primaire, secondaire, professionnelle, universitaire) qui s'y établissent et y fonctionnent est recensé et répertorié
- L'histoire de leur établissement et de leur fonctionnement est retracée
- Le statut juridique ou légal en Haïti (Accords, Conventions, Autorisation, documents-cadres ou de référence) des écoles étrangères ou internationales est établi
- Le statut civil, diplomatique et autres de la clientèle desservie est vérifié et identifié sur la base de documents
- Le rapport des écoles étrangères ou internationales avec le Ministère haïtien de l'Éducation est établi
- Les relations des écoles étrangères ou internationales avec d'autres écoles en Haïti sont identifiées
- Les relations ou les rapports avec d'autres écoles ou d'autres Ministères d'éducation à l'étranger sont prouvées par des documents.
- Les instances d'autorité éducative dont dépendent ces écoles et les moyens de contrôle des activités éducatives sont connues sur la base de documents fournis
- Sur une base de comparaison avec les programmes haïtiens, les programmes académiques en application et la cohérence avec tout autre programme indiqué par les responsables de ces écoles sont analysés
- Les systèmes d'évaluation des apprentissages et le système d'évaluation officielle sont présentés et analysés
- La description du processus et des procédures de certification des apprenantes, des apprenants est faite
- L'évidence de l'équivalence des diplômes délivrés avec le système éducatif haïtien, le système éducatif de référence est établie et les documents-cadres sont présentés

- Pour l'établissement d'un partenariat public/privé, respectueux des compétences des États et des personnes, des propositions de régulation par l'État des écoles à statut étranger ou international ou de rapport de l'État haïtien sont faites sur une base participative et consensuelle
- Un rapport détaillé de la consultation assorti de recommandations pertinentes est présenté Une présentation publique des résultats de la consultation est faite.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'état des lieux des écoles à statut étranger ou internationales sera réalisé par une consultante ou un consultant individuel haïtien selon les critères de sélection suivants :

- Niveau maîtrise scientifique (de type A) ou de doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation ou dans un domaine pertinent des sciences sociales
- Excellence capacité en recherche
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données.
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation
- Soumission d'un exemple d'études
- Présentation d'une proposition technique
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 50 jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des congés. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE.

VII. Dossier de candidature

Les personnes qualifiées et intéressées à cette consultation envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour la réalisation de l'état des lieux des écoles internationales ou à statut étranger fonctionnant sur le territoire haïtien* ».

SEULES LES PERSONNES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence de la consultation portant
Identification, Analyse du cadre d'intervention et du Travail des
ONG en éducation**

5)

**Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2015**

OnapéHaïti © 2015

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation portant Identification, Analyse du cadre d'intervention et du travail des ONG en éducation

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée limitée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées OU non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

C'est dans cette perspective que l'ONAPE, en vue d'appuyer le MENFP dans la gouvernance du secteur de l'éducation, selon sa mission, avec toutes les catégories de prestataires de services éducatifs, veut mieux comprendre les interventions des ONG dans le secteur, car il existe des ONG reconnues et d'autres qui ne le sont pas, selon le Ministère de la planification et de la Coopération externe. Le MENFP, pour sa part, ne possède pas un cadre spécifique qui situe les interventions des ONG dans le secteur.

C'est ainsi que l'État haïtien entend, par l'intermédiaire de l'ONAPE, recruter une firme de consultation nationale pour procéder à l'identification, à l'analyse du cadre d'intervention et du travail des ONG dans le secteur de l'éducation.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Le système éducatif d'Haïti ne possède pas d'instance nationale d'étude et de prospection pour mener des études sur les problèmes qui se posent dans le but d'éclairer les processus décisionnels. À défaut d'organes scientifiques du genre, l'État ne commande pas d'études sur le système. En guise d'exemple, le problème de l'identification, du cadre d'intervention, de la pertinence et l'efficacité du travail des ONG dans le secteur mérite d'être questionné et étudié.

Cette étude, à l'échelle nationale, sera menée sous la supervision de l'ONAPÉ avec les ONG, dans les ONG et sur le terrain.

Autrement dit, les objectifs spécifiques de cette consultation sont :

1. Identifier l'ensemble des ONG en éducation opérant en Haïti ;
2. Présenter les ONG reconnues et les ONG non reconnues;
3. Analyser le cadre d'intervention des ONG en référence à la loi sur les ONG (MPCE);
4. Présenter la répartition des ONG en éducation à travers le pays ;
5. Analyser le processus d'intervention des ONG en éducation (documents-cadres, responsabilités institutionnelles, lien entre les ONG et le MENFP au niveau central et départemental ;
6. Analyser la pertinence et le réalisme des objectifs des ONG par rapport aux besoins du secteur ;
7. Étudier l'impact des interventions des ONG dans leurs axes d'intervention ;
8. Indiquer les sources de financement des ONG et les résultats obtenus ;
9. Préciser les mécanismes d'évaluation des ONG et de leurs actions;
10. Faire ressortir les critères de transparence, de responsabilité, de prise de décisions dans les ONG ;
11. Présenter et analyser le mécanisme de reddition de comptes des ONG;
12. Etablir le degré de cohérence entre les ressources allouées aux ONG, les objectifs fixés par les ONG elles-mêmes ;
13. Définir un cadre d'intervention et de règlement consensuel des ONG en éducation ;
14. Proposer des mécanismes de régulation, de concertation, de synergie et de convergence des ONG en éducation ;
15. Faire une présentation publique des résultats de la consultation;
16. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques et revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

1. Les ONG en éducation opérant dans le secteur de l'éducation en Haïti sont identifiées;
2. Les ONG reconnues et les ONG non reconnues sont présentées ;
3. Le cadre d'intervention des ONG en référence à la loi sur les ONG (MPCE) est analysé ;
4. La répartition des ONG en éducation à travers le pays est présentée ;
5. Le processus d'intervention des ONG en éducation est analysé ;
6. La pertinence et le réalisme des objectifs des ONG par rapport aux besoins du secteur est démontré;
7. L'impact des interventions des ONG dans leurs axes d'intervention est décrit ;
8. Les sources de financement des ONG et les résultats obtenus sont indiqués ;
9. Les mécanismes d'évaluation des ONG et de leurs actions sont précisés ;
10. Les critères de transparence, de responsabilité, de prise de décisions dans les ONG sont mis en évidence ;
11. Les mécanismes de reddition de comptes des ONG sont présentés et analysés;

12. Le degré de cohérence entre les ressources allouées aux ONG, les objectifs fixés par les ONG elles-mêmes est établi;
13. Un cadre d'intervention et de règlement consensuel des ONG en éducation est fixé;
14. Des mécanismes de régulation, de concertation, de synergie et de convergence des ONG en éducation sont proposés.
15. Une présentation publique des résultats de la consultation est faite;
16. Le document portant sur l'identification, l'analyse du cadre d'intervention et du Travail des ONG en éducation est présenté sous forme de rapport final après prise en charge des remarques.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

La consultation sur l'identification, l'analyse du cadre d'intervention et du travail des ONG dans le secteur de l'éducation en Haïti sera conduite par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Une fiche signalétique présentant les travaux d'études et de recherches réalisées par la firme durant les cinq dernières années, surtout dans le secteur de l'éducation
- Un consultant principal ayant au moins une maîtrise ou de préférence un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en politiques publiques, en planification stratégique, en économie ou tout autre domaine connexe ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques ;
- Expériences avérées en recherche et écriture scientifiques ;
- Expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données.
- Présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation,
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 60 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet, en particulier du Directeur du Partenariat et du Conseiller du DG venant en appui sur ce dossier.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation de l'étude portant sur l'Identification, cadre d'intervention et analyse des ONG en éducation* »

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Élaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire

Depuis quelques décennies, l'évaluation des établissements scolaires est retenue comme un instrument de lutte contre la crise des systèmes scolaire et éducatif. De plus en plus, les administrations centrales de l'éducation choisissent d'instituer la culture d'évaluation en quête de la performance.

Toutes les écoles devront faire l'objet d'une évaluation qui mobilise une expertise indépendante, qui tiendra compte également de l'avis des usagers, des résultats, du fonctionnement, de la culture d'établissement, des moyens dont elles disposent. Les résultats de ces évaluations devront être publics. Une école, étant une institution à caractère public et ayant une importance névralgique pour la société, nécessite incontestablement une évaluation externe.

Le but poursuivi par le MENFP dans l'élaboration de la politique d'évaluation des écoles est de générer des informations pour améliorer le pilotage du système, éclairer l'action éducative des écoles les unes par les autres et la rendre efficace par l'atteinte des diverses catégories d'objectifs de l'École haïtienne. Faire de l'évaluation un point de jonction des politiques éducatives et des établissements scolaires. En introduisant l'évaluation des établissements scolaires dans le processus de management du système, le MENFP veut aider les écoles à rendre comptes à la société pour les services rendus.

L'évaluation est vue comme une responsabilité partagée entre l'administration centrale et la gestion interne des écoles. Il s'agit non seulement de concevoir l'évaluation comme l'élément central des politiques publiques d'éducation, mais encore d'en faire un outil d'auto-évaluation et de pilotage interne des établissements en vue de l'autorégulation pour l'efficacité scolaire.

A cette fin, le MENFP entend élaborer une politique d'évaluation des établissements scolaires qui intègre, entre autres :

Des principes d'un contrat d'objectifs pour tous les établissements scolaires ;

Des mécanismes de partage d'expériences et de pratiques entre établissements circonscrits dans une même aire ;

Des aspects de fonctionnement des établissements et des activités professionnelles des enseignants ;

La conjugaison de l'évaluation interne et de l'évaluation externe L'analyse de l'effet établissement sur l'efficacité scolaire ;

La définition des règles communes d'organisation et de fonctionnement scolaires par la concertation avec les chefs d'établissement de diverses catégories de réseaux ;

L'identification des écoles qui font partie du système scolaire haïtien et celles qui ne le sont pas.

La définition des modalités d'évaluation des écoles du système scolaire ;

L'établissement de fiches d'évaluation formative systématique des établissements La précision et la description des indicateurs de performance susceptibles d'être évalués ;

La présentation des mesures de redressement dans le temps pour les établissements en situation critique.

En bout de piste, l'évaluation doit conduire l'administration centrale, les partenaires et les prestataires à savoir pourquoi : a) il y a des écoles qui sont les plus efficaces pédagogiquement et autres, ou qui offrent le plus de chance de réussite aux élèves ; b) ce que tout établissement scolaire doit faire pour tendre vers l'efficacité.

L'administration centrale de l'éducation veut s'assurer que les établissements scolaires observent les programmes et les règles communes pour atteindre des rendements qui témoignent de la performance déclinée à partir de critères ou indicateurs précis et mesurables.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette consultation projetée.

Management du système éducatif

Le management de système éducatif met en relief le pilotage stratégique et opérationnel des organisations scolaires, dont les centres décisionnels, les directions départementales, l'inspectorat, les établissements scolaires, les centres de formation technique et professionnelle.

Le management permet de mieux comprendre les évolutions des organisations opérationnelles par rapport aux structures centralisées et les niveaux d'autonomie relative et des responsabilités. Dans un contexte de décentralisation, il est pertinent de placer le management au cœur des décisions et des opérations éducatives tant du côté des investissements, des personnels que de celui des modes de gestion, d'organisation et du type de leadership privilégié pour atteindre les objectifs macro et micro organisationnels. Le management met l'accent sur les qualifications et les compétences de leadership aussi bien que sur les aspects caractérisant la gestion de l'éducation, à divers niveaux du système.

En outre, la compréhension de l'efficacité du système éducatif réside dans le management en tant que réserve de productivité et d'efficacité. Dans cette optique, la gestion des établissements devient des unités de production en tant que lieu où les situations pédagogiques concrètes trouvent leurs réponses. Il est donc nécessaire que le gestionnaire professionnel ait une nette compréhension du fonctionnement de système centralisé et de système piloté du centre, tout en respectant la gestion moderne de système éducatif mettant à contribution la logistique pédagogique, par exemple les TIC et les TICE. Dans ce contexte, le manager mise sur les enseignants, les autres personnels de l'école et les équipes qu'ils forment pour faire la différence en poursuivant des objectifs dont le but est la meilleure réussite des apprenants, dans le souci de leur spécificité et de la diversité de leurs besoins d'apprentissage.

Identifier les pistes et les normes pour une école laïque, républicaine

Le MENFP s'attend à un diagnostic poussé et bien étayé du système qui le regarde du point de vue :

Du pilotage ;

De la gouvernance ;

De la régulation ;

De l'évaluation des politiques et des établissements ;

De la décentralisation ;

De la centralisation ;

De la déconcentration ;

Du leadership organisationnel, de la délégation d'autorité, de la reddition de comptes ;

De la performance institutionnelle.

Le diagnostic présentera la photographie du MENFP selon ces diverses optiques de manière critique et lui propose les options managériales les plus aptes à contribuer à la gestion stratégique du système, à efficacité scolaire et à l'efficacité.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette consultation projetée.

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence de l'Étude sur le Management du
système éducatif d'Haïti**

6)

**Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2015**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de la réalisation de l'étude sur le Management du système éducatif d'Haïti

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée limitée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, décide de recruter une firme nationale pour la réalisation de l'étude sur le Management du système éducatif d'Haïti.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Par l'intermédiaire de l'ONAPÉ, le MENFP veut procéder à une analyse systématique des principes et pratiques de management du système dont il a la charge d'un point de vue régalien.

En règle générale, le management de système éducatif met en relief le pilotage stratégique et opérationnel des organisations scolaires, dont les centres décisionnels, les directions départementales, l'inspectorat, les établissements scolaires, les centres de formation technique et professionnelle.

Le management permet de mieux comprendre les évolutions des organisations opérationnelles par rapport aux structures centralisées et les niveaux d'autonomie relative et des responsabilités. Dans un contexte de décentralisation, il est pertinent de placer le management au cœur des décisions et des opérations éducatives tant du côté des investissements, des personnels que de celui des modes de gestion, d'organisation et du type de leadership privilégié pour atteindre les objectifs macro et micro organisationnels. Le management met l'accent sur les qualifications et les compétences de leadership aussi bien que sur les aspects caractérisant la gestion de l'éducation, à divers niveaux du système.

En outre, la compréhension de l'efficacité du système éducatif réside dans le management en tant que réserve de productivité et d'efficacité. Dans cette optique, la gestion des établissements devient des unités de production en tant que lieu où les situations pédagogiques concrètes trouvent leurs réponses. Il est donc nécessaire que le gestionnaire professionnel ait une nette compréhension du fonctionnement de système centralisé et de système piloté du centre tout en respectant la gestion moderne de système éducatif mettant à contribution la logistique pédagogique, par exemple les TIC et les TICE. Dans ce contexte, le manager mise sur les enseignants, les autres personnels de l'école et les équipes qu'ils forment pour faire la différence en poursuivant des objectifs dont le but est la meilleure réussite des apprenants, dans le souci de leur spécificité et de la diversité de leurs besoins d'apprentissage.

Le MENFP veut surtout identifier des pistes et des normes pour une école haïtienne, laïque, républicaine, ouverte et offrant des choix éducatifs divers aux parents. Ainsi s'attend-il à un diagnostic poussé et bien étayé du système qui le regarde du point de vue :

Du pilotage ;

De la gouvernance ;

De la régulation ;

De l'évaluation des politiques et des établissements ;

De la décentralisation ;

De la centralisation ;

De la déconcentration ;

Du leadership organisationnel, de la délégation d'autorité, de la reddition de comptes ;

De la performance institutionnelle.

Le diagnostic doit présenter la photographie du système éducatif et proposer les options managériales les plus aptes à contribuer à la gestion stratégique du système, l'efficacité et l'efficience scolaires.

Autrement dit, les objectifs spécifiques de cette consultation sont :

1. Présenter l'organisation du système éducatif (du cadre macro décisionnel à l'unité de l'action éducative : la salle de classe) ;
2. Mettre en relief le pilotage stratégique et opérationnel des organisations scolaires (les centres décisionnels, l'exercice du leadership organisationnel, les directions départementales et leur degré d'autonomie et de responsabilité, l'inspection, les établissements scolaires, les centres de formation techniques et professionnels) ;
3. Étudier les mécanismes permettant de comprendre l'efficacité du système ;
4. Montrer les problèmes rencontrés avec les systèmes centralisés et identifier les avantages d'un système éducatif décentralisé ;
5. Décrire les mécanismes de la délégation d'autorité à travers le système ;

6. Présenter les processus formels et informels par lesquels les politiques sont formulées, les priorités identifiées, les ressources attribuées et les réformes mises en place et évaluées, la performance des institutions scolaires analysée ;
7. Décrire les institutions, les règles et les normes au travers desquelles les politiques sont élaborées, mises en œuvre, évaluées et par lesquelles les processus de responsabilisation sont renforcés ;
8. Analyser la gestion des écoles publiques et celle des écoles non publiques sur la base de l'efficacité et de la performance de ces écoles ;
9. Démontrer comment les orientations, les politiques, et les décisions atterrissent dans les salles de classe dans l'action et dans l'activité pédagogiques ;
10. Étudier la régulation pédagogique afin de voir si elle se préoccupe de l'ajustement des objectifs aux finalités de l'éducation et, si elle tient compte d'éventuels changements dans les finalités à atteindre;
11. Étudier le degré de cohérence et d'efficacité entre les moyens mobilisés et les objectifs fixés (aux niveaux micro, méso et macro) par rapport aux besoins identifiés ;
12. Déterminer les actions correctrices visant à améliorer les effets, à centrer le système sur ses finalités ou à harmoniser les relations entre ses parties;
13. Détecter et analyser le mécanisme qui facilite la traçabilité de la dépense;
14. Analyser le mécanisme de reddition de comptes;
15. Présenter (et ou proposer) les mécanismes d'évaluation à divers niveaux organisationnels du système ;
16. Faire des propositions pour améliorer le management du système à divers niveaux ;
17. Faire une présentation publique des résultats de la consultation;
18. Soumettre un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques, revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont:

1. L'organisation du système éducatif est présentée
2. Le pilotage stratégique et opérationnel des organisations scolaires est mis en relief ;
3. Les mécanismes permettant de comprendre l'efficacité du système sont analysés;
4. Les problèmes rencontrés avec les systèmes centralisés sont mis en évidence et les avantages d'un système éducatif décentralisé présentés;
5. Les mécanismes de la délégation d'autorité à travers le système sont décrits ;
6. Les processus formels et informels par lesquels les politiques sont formulées, les priorités identifiées, les ressources attribuées et les réformes mises en place et évaluées, la performance des institutions scolaires analysée sont présentés;
7. Les institutions, les règles et les normes au travers desquelles les politiques sont élaborées, mises en œuvre, évaluées et par lesquelles les processus de responsabilisation sont renforcés sont décrites;

8. La gestion des écoles publiques et celle des écoles non publiques sur la base de l'efficacité et de la performance de ces écoles est analysée ;
9. La façon dont les orientations, les politiques, et les décisions atterrissent dans les salles de classe dans l'action et dans l'activité pédagogiques est démontrée ;
10. La régulation pédagogique en regard des objectifs et finalité de l'éducation est étudiée ;
11. Le degré de cohérence et d'efficacité entre les moyens mobilisés et les objectifs fixés par rapport aux besoins identifiés est analysé ;
12. Les actions correctrices visant à améliorer les effets, à centrer le système sur ses finalités ou à harmoniser les relations entre ses parties sont définies;
13. Le mécanisme qui facilite la traçabilité de la dépense est détecté et analysé;
14. Le mécanisme de reddition de comptes est analysé;
15. des mécanismes d'évaluation à divers niveaux organisationnels du système sont proposés;
16. Des propositions pour améliorer le management du système à divers niveaux sont faites ;
17. Une présentation publique des résultats de la consultation est réalisée;
18. Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

La réalisation de l'étude sur le Management du système éducatif d'Haïti sera réalisée par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

Profil de la firme

- Une firme nationale ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la réalisation d'études
- de type scientifique en éducation ou dans les organisations;
- Un dossier de la firme présentant les réalisations et le personnel mobilisable pour l'étude ;
- Une méthodologie présentant un échantillon représentatif du parc scolaire haïtien dans sa diversité et sa configuration géographique ;
- Un chef d'équipe ayant un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, ou une maîtrise avec recherche en administration et politique scolaires, en administration et évaluation en éducation, en planification stratégique ou tout autre domaine connexe, assortie de trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la recherche;
- Un statisticien (et informaticien) ayant une parfaite maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation, avec 3 ans d'expérience dans le traitement de données du genre.

Contenu de la proposition

- Présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre,
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA).. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre de l'office désigné à cet effet, en particulier le Directeur du Partenariat et du Conseiller du DG venant en appui à ce dossier.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Junvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour la réalisation de l'étude sur le Management du système éducatif d'Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Élaboration du manuel de procédures administratives, comptables et financières assorties des règlements internes de l'ONAPÉ

La gouvernance institutionnelle répond d'emblée à la question suivante : comment faire pour que les moyens (humains, financiers, matériels et logistiques) concourent à l'atteinte des objectifs et des résultats de l'institution de manière crédible et transparente ? Cela pose le besoin de la définition en toute clarté des responsabilités, des procédures et des règlements qui doivent être incrustés dans les pratiques.

La loi indique (art. 29 et 30) que les ressources financières de l'ONAPÉ proviennent des Fonds du Trésor public, des organismes de financement et des contributions des tiers. Il est créé un Fonds National de Partenariat dont les ressources proviennent a) du budget de la République ; b) des contributions des organismes nationaux de financement ; c) des contributions des bailleurs de fonds internationaux ; d) des dons et legs.

A cet égard, le manuel de procédures administratives, comptables et financières aussi bien les règlements internes définissent les principes, les règles de transparence, les niveaux de responsabilités, les relations institutionnelles et fonctionnelles, et autres directives devant contribuer à la bonne marche de l'ONAPÉ.

La traçabilité doit donc être le maître-mot de toutes les opérations de l'ONAPÉ d'autant plus que son Conseil d'Administration remettra, à travers le MENFP, au terme de chaque année fiscale, un bilan des activités au Parlement.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette consultation projetée. (N.B. Les TDR sont proposés dans le dossier de la BID).

Pacte national pour une éducation de qualité

Du 1^{er} au 4 avril 2014, le Ministère de l'éducation a organisé les Assises nationales sur la qualité de l'éducation. Ces assises ont réuni des experts nationaux et internationaux autour de divers thèmes traitant de l'amélioration de la qualité de l'éducation en Haïti, de l'organisation du Ministère et du management du système éducatif.

Il en résulte un ensemble de recommandations-propositions dans la perspective d'un virage certain vers la qualité de l'éducation en Haïti.

L'ONAPÉ, selon la définition de ses attributions, est appelé à participer à l'élaboration de la politique et à la définition des objectifs en éducation. C'est en ce sens qu'il fait siennes les préoccupations dégagées dans le document de projet de pacte national sur la qualité de l'éducation.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, l'ONAPÉ s'engagera avec le MENFP et les partenaires en vue d'établir un plan de mise en œuvre des recommandations-propositions qui ont été dégagées de manière consensuelle au cours des assises.

Les activités qui seront conduites feront l'objet d'un dossier argumenté sous forme de cahier de charges programmées dans le temps. Les termes de référence et le cahier de charges proposeront les activités et les explications pertinentes.

Ce pacte est constitué autour de sept axes majeurs repris ci-après.

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PACTE NATIONAL POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Le Gouvernement de la République d'Haïti, la communauté éducative, les partis politiques et les secteurs organisés de la société civile ont, à l'issue de leur entente, convenu ce qui suit :

Engagement no 1 : Accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire

Les signataires prennent l'engagement que la mise en œuvre de la politique de gratuité et d'obligation scolaires se fera prioritairement par le biais d'un accroissement de l'offre publique d'éducation en fonction d'une nouvelle cartographie scolaire qui tient compte des infrastructures disponibles et de la démographie de chaque section communale. L'État mobilisera une partie des ressources allouées au secteur pour réhabiliter son réseau d'écoles nationales et de lycées de façon à en faire des établissements de référence quant à la qualité des formations dispensées.

Engagement no 2 : Doubler au moins le financement de l'éducation

Les signataires s'assurent qu'au cours de la période 2016-2020, l'État haïtien consacrera au financement public de l'éducation, le plus élevé des deux montants suivants : soit 35 % du budget national, soit 8 % du Produit intérieur brut (PIB) du pays. C'est le montant minimum à consacrer au financement public de l'éducation haïtienne.

Engagement no 3: Soustraire le système éducatif du clientélisme et des influences politiques néfastes

Les signataires s'assurent que les décisions concernant le fonctionnement des écoles, le recrutement et l'affectation des agents éducatifs sont prises en toute transparence, dans le refus du clientélisme et dans le respect des normes établies, notamment en privilégiant la voie de concours.

Engagement no 4 : Mettre en œuvre le statut particulier des personnels de l'éducation

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre le statut particulier des personnels de l'éducation de façon à améliorer, d'une part, la condition enseignante et d'autre part à relever les exigences à l'entrée et le niveau de rendement de la profession enseignante. Les signataires s'engagent à garantir l'exercice des droits syndicaux.

Engagement no 5 : Promouvoir la formation « tout au long de la vie »

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour faciliter la disponibilité de l'offre de formation tout au long de la vie afin d'assurer : l'employabilité des jeunes, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, et la mise en adéquation des compétences professionnelles avec les exigences du marché du travail.

Engagement no 6 : Développer et améliorer la qualité de l'Enseignement technique et professionnel

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour que la prochaine législature ratifie toutes les lois se rapportant à l'Enseignement Technique et Professionnelle à savoir, un cadre pour la régularisation de ce sous-système, la mise en place d'un mode de reconnaissance des acquis, le développement d'un curriculum en adéquation avec les besoins et les exigences du marché du travail.

Engagement no 7: Réguler et Moderniser l'Enseignement Supérieur

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour la ratification d'un ensemble de lois devant permettre à ce niveau d'enseignement de répondre aux besoins du marché du travail, de créer un organe de régulation, d'améliorer les capacités d'accueil, et de favoriser le développement de la recherche.

Les signataires s'engagent à poursuivre le dialogue en vue de promouvoir, d'une part, une école de qualité et de veiller, d'autre part, au respect du Pacte National pour une Education de qualité.

Étude des déterminants du rendement scolaire (avec surtout un regard scrutateur des facteurs explicatifs de l'échec aux examens officiels)

Le système éducatif d'Haïti ne possède pas d'instance nationale d'étude et de prospection pour mener des études sur les problèmes qui se posent dans le but d'éclairer les processus décisionnels. À défaut d'organes scientifiques du genre, l'État ne commande pas d'études sur le système. En guise d'exemple, le problème de l'échec aux examens officiels fait généralement objet de considérations ponctuelles qui ne sont pas alimentées par l'identification et l'analyse des catégories de facteurs qui le conditionnent.

Suite à la proclamation des résultats alarmants des examens officiels pour l'année scolaire 2014-2015, le MENFP se décide de réaliser un diagnostic édifiant de ce qui se passe dans les écoles faisant qu'en bout de piste les résultats se révèlent alarmants, dans la majorité des cas.

Cette étude, à l'échelle nationale, sera menée sous la supervision de l'ONAPÉ. Elle sera menée dans les établissements d'enseignement secondaire, public et non étatique. Entre autres, sur la base des recherches en éducation, six catégories de facteurs explicatifs du rendement scolaire seront considérés.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette consultation projetée.

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence de l'Étude des déterminants
du rendement scolaire en Haïti**

7)

Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2015

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de la réalisation de l'étude des déterminants du rendement scolaire en Haïti

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée limitée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées OU non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

Pour que cela se réalise, l'Etat haïtien a besoin de connaître les facteurs qui influent sur les résultats scolaires des élèves, les facteurs qui déterminent le rendement scolaire dans les écoles. C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ décide de recruter une firme nationale pour la réalisation de l'étude des déterminants du rendement scolaire en Haïti.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Le système éducatif d'Haïti ne possède pas d'instance nationale d'étude et de prospection pour mener des études sur les problèmes qui se posent dans le but d'éclairer les processus décisionnels. À défaut d'organes scientifiques du genre, l'État ne commande pas d'études sur le système. En guise d'exemple, le problème de l'échec aux examens officiels fait généralement objet de considérations ponctuelles qui ne sont pas alimentées par l'identification et l'analyse des catégories de facteurs qui le conditionnent.

Suite à la proclamation des résultats alarmants des examens officiels pour l'année scolaire 2014-2015, le MENFP se décide de réaliser un diagnostic édifiant de ce qui se passe dans les écoles faisant qu'en bout de piste les résultats se révèlent alarmants, dans la majorité des cas.

Cette étude, à l'échelle nationale, sera menée sous la supervision de l'ONAPÉ. Elle sera menée dans les établissements d'enseignement secondaire, public et non étatique. Entre autres, sur la base des recherches en éducation, six catégories de facteurs explicatifs du rendement scolaire seront considérés.

Autrement dit, les objectifs spécifiques de cette consultation sont de :

1. Faire un état du rendement scolaire en Haïti à partir des examens officiels durant les dix (10) dernières années;
2. Examiner de façon critique la notion de déterminant des résultats scolaires;
3. Justifier l'étude et faire la recension des écrits qui présentent l'état actuel des connaissances sur la réussite scolaire;
4. Mettre en relief les perspectives théoriques sur les déterminants de la réussite scolaire;
5. Définir la méthodologie de l'étude et le processus d'analyse qualitative et quantitative des résultats;
6. Identifier les facteurs susceptibles d'agir sur les résultats scolaires des élèves en Haïti ;
7. Établir les six catégories de facteurs explicatifs du rendement scolaire ;
8. Démontrer comment les déterminants affectent la réalité scolaire en Haïti;
9. Mettre en relief des modèles de réussite scolaire dans les textes de nature conceptuelle et méthodologique;
10. Établir la corrélation entre les variables retenues et les facteurs constants agissant sur le rendement scolaire;
11. Explorer les mécanismes à mettre en place ou les outils à privilégier en vue de l'amélioration du rendement scolaire dans le système éducatif haïtien;
12. Faire des propositions pertinentes pour les diverses catégories de facteurs selon leur degré d'influence du rendement scolaire;
13. Présenter un rapport préliminaire de l'étude des déterminants ;
14. Tenir compte des remarques fournies par l'ONAPE et faire une présentation publique des résultats de la consultation;
15. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en compte des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques et revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

1. L'état du rendement scolaire en Haïti est établi en référence aux examens officiels des 10 dernières années;
2. La notion de déterminant du rendement scolaire est examinée de façon critique;
3. L'étude est justifiée et la recension des écrits (quantitatifs et qualitatifs) est faite;
4. Les perspectives théoriques sur le rendement scolaire sont dégagées ;
5. La méthodologie est définie, le processus d'analyse et d'interprétation (quantitative et qualitative) des résultats est expliqué et décrit;

6. Les facteurs susceptibles d'agir sur les résultats scolaires des élèves sont identifiés;
7. Les six catégories de facteurs explicatifs du rendement scolaire sont établies ;
8. La façon selon laquelle les déterminants affectent la réalité scolaire en Haïti sont démontrée;
9. Dans les textes de nature conceptuelle et méthodologique, des modèles de la réussite scolaire sont mis en relief;
10. La corrélation entre les variables retenues et les facteurs constants agissant sur le rendement scolaire est établie;
11. Les mécanismes à mettre en place ou les outils à privilégier pour l'amélioration du rendement scolaire sont précisés;
12. Des propositions pertinentes pour les diverses catégories de facteurs selon leur degré d'influence du rendement scolaire sont faites ; 13.

Un rapport préliminaire de l'étude est soumis ;

14. Les remarques formulées par l'ONAPE sont prises en compte et une présentation publique des résultats de la consultation est faite;
15. Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en compte des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

La réalisation de l'étude des déterminants du rendement scolaire en Haïti sera faite par une firme nationale selon les critères de sélection suivants:

Profil de la firme

- Une firme nationale ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la réalisation d'études de type scientifique en éducation;
- Un dossier de la firme présentant les réalisations et le personnel mobilisable pour l'étude;
- Une méthodologie présentant un échantillon représentatif du parc scolaire haïtien dans sa diversité et sa configuration géographique.
- Un chef d'équipe ayant un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, ou une maîtrise avec recherche en administration et politique scolaires, en administration et évaluation en éducation, en planification stratégique ou tout autre domaine connexe, assortie de trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la recherche;
- Un statisticien (et informaticien) ayant une parfaite maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation, avec 3 ans d'expérience dans le traitement de données du genre.

Contenu de la proposition

- Présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet, en particulier le Directeur du Partenariat et du Conseiller du DG venant en appui à ce dossier.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angles rue Lambert et Saint Surin, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation de l'étude des déterminants du rendement scolaire en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Élaboration d'une politique du livre

Depuis plus de vingt ans, l'État haïtien, afin de faciliter l'accès aux livres scolaires à l'ensemble des élèves du pays, sans distinction de type d'école fréquentée, investit chaque année Six Cent Millions (600 000 000) de gourdes dans le secteur du livre. Cet investissement, qui va directement aux éditeurs, se fait sous forme de (i) subvention ; (ii) dotation.

Dans le premier cas, l'État finance à 70% le coût unitaire de chaque manuel scolaire homologué et retenu par le MENFP. L'argent est versé directement aux éditeurs. Le parent acheteur de ces manuels scolaires paie 30% en tant que prix normal du livre sur le marché. La subvention des manuels scolaires s'adresse particulièrement aux élèves du réseau non étatique.

Dans le second cas, l'État achète directement les manuels scolaires et les achemine aux DDE qui ont la responsabilité de les rendre disponibles dans les écoles. Dans ce cas, le coût de tout manuel est défrayé à 100% par l'État. La dotation est destinée aux élèves fréquentant le réseau étatique.

Or, ces montants dépensés d'année en année ne garantissent pas généralement la pérennité des livres et leur transférabilité aux élèves dans la continuité de deux ou de trois cohortes. Entre autres limites, il n'en existe pas un système de gestion et de suivi. Il en résulte que la disponibilité des livres dans les écoles et leur utilisation dans les salles de classe ne sont pas vérifiées sur une base formelle et soutenue.

L'État, dans l'usage des ressources rares, surtout dans un contexte économique national et mondial difficile, marqué par des coupures et des restrictions dans le secteur des services sociaux à la communauté, est forcément contraint d'être rationnel.

C'est en ce sens surtout que le MENFP veut mieux enchâsser le programme étatique de manuels scolaires dans des principes à partir de l'analyse de l'expérience et de la formulation d'une politique du livre hautement rationnelle et objective, sans, cependant, produire de la discontinuité dans l'expérience.

L'ONAPÉ sollicitera les services d'une/un consultant/e individuel pour procéder à (i) l'analyse de l'expérience ; (ii) à l'élaboration d'une politique nationale du livre, en particulier du manuel scolaire et des livres de référence pour les personnels éducatifs.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette consultation projetée.

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence pour l'élaboration d'une politique
du livre à l'École en Haïti**

8)

Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2015

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de l'élaboration d'une politique du livre à l'École en Haïti.

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée limitée

II. Contexte et justification

Considérant l'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, ainsi que la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité, les pouvoirs publics ont convenu de créer l'Office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ, un organisme fédérant autour du MENFP les différents acteurs du secteur de l'éducation.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ, (art. 4) en tant qu'espace à la fois de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, est un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Le MENFP dans la collaboration avec les différentes catégories de prestataires de services éducatifs recherche de meilleurs résultats de développement de l'éducation pour assurer de meilleurs services éducatifs à la société. Le MENFP est, en ce sens, résolu à collaborer avec des partenaires efficaces et responsables pour que leurs efforts puissent atteindre toutes les couches de la population haïtienne. C'est dans ce contexte que le ministère, partant de ses expériences en acquisition et octroi de livres scolaires, entend élaborer une politique du livre à l'École en Haïti.

Depuis 1995, l'État haïtien, afin de faciliter l'accès aux livres scolaires à l'ensemble des élèves du pays, sans distinction de l'école fréquentée, investit chaque année dans le secteur du livre jusqu'à Six Cent Millions (600 000 000) de gourdes. Cet investissement, qui va directement aux éditeurs, se fait sous forme de subvention et de dotation.

Dans le premier cas, l'État finance à 70% le coût unitaire de chaque manuel scolaire homologué et retenu par le MENFP. L'argent est versé directement aux éditeurs. Le parent acheteur de ces manuels scolaires paie 30% en tant que prix normal du livre sur le marché. La subvention des manuels scolaires concerne particulièrement les élèves du réseau non public.

Dans le second cas, le MENFP achète directement les manuels scolaires et les achemine aux DDE qui ont la responsabilité de les rendre disponibles dans les écoles.

Dans ce cas, le coût de tout manuel est défrayé à 100% par l'État. La dotation est destinée aux élèves fréquentant le réseau public.

Or, malgré l'importance des montants consacrés d'année en année pour l'achat de livres scolaires, il n'y a généralement pas de stratégie pour assurer une certaine longévité aux manuels ainsi acquis et garantir leur transférabilité aux élèves des deuxième ou troisième cohortes suivantes. Il n'existe pas un système de gestion et de suivi pour ces acquisitions. Il en résulte que la disponibilité des livres dans les écoles et leur utilisation dans les salles de classe ne sont pas vérifiées sur une base formelle, avec rapport au ministère en vue des prochaines acquisitions.

De plus, le programme actuel s'est surtout limité aux manuels scolaires de l'enseignement fondamental et n'a aucunement pris en considération les besoins au niveau de l'enseignement secondaire, ni ceux d'une population importante en situation d'alphabétisation ni, non plus, l'importance d'encourager la lecture au-delà de la salle de classe pour renforcer et consolider les dispositions conduisant à la maîtrise de cet apprentissage qui se révèle de plus en plus décisif dans la réussite scolaire et sociale de l'individu. De plus, il se pose aussi le besoin de pourvoir les écoles en autres livres, donc spécialisés, pour le personnel administratif et éducatif.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

C'est en tenant compte de cette situation, alors que l'État doit faire face à des ressources limitées pour répondre aux besoins croissants de la population dont la pauvreté générale s'accroît de plus en plus, que le MENFP veut mieux encadrer le programme de manuels scolaires par une politique fondée sur les principes de gouvernance, sans, cependant, produire de la discontinuité dans le programme.

Il s'agit, par cette consultation, de doter le MENFP d'une politique du livre scolaire. A cet effet, l'ONAPÉ sollicite les services d'un/une consultant/e individuel pour procéder :

(i) à l'analyse de l'expérience ; (ii) à l'élaboration d'une politique nationale du livre scolaire, en particulier de manuels scolaires et des livres de référence pour les personnels éducatifs.

Mandat de la Consultation

Plus spécifiquement la consultation en vue de l'élaboration d'une politique du livre en Haïti doit, entre autres :

- 1) analyser la pratique et l'expérience de financement public du livre scolaire par l'État
- 2) définir clairement les objectifs de la politique du livre;
- 3) s'assurer de mettre à la disposition des élèves et des personnels éducatifs une large gamme d'écrits et de manuels scolaires ;
- 4) prévoir un mécanisme pour garantir la pérennité des livres et leur transférabilité aux élèves des deux ou trois cohortes suivantes ;
- 5) envisager un mécanisme pour vérifier sur une base formelle et soutenue la disponibilité des livres dans les écoles et leur utilisation effective dans les salles de classe ;
- 6) établir un mécanisme pour assurer la diversité de la production du livre scolaire et de littérature pour jeunes;
- 7) prévoir l'augmentation du soutien aux périodiques culturels susceptibles d'utilisation scolaire;
- 8) envisager un mécanisme d'édition et réédition permettant de garantir les droits d'auteur;
- 9) prévoir un soutien à la production de matériel d'écriture à l'intention des personnes faiblement alphabétisées;
- 10) Montrer comment mettre en place dans tous les départements du pays de bibliothèques travaillant à la promotion et à la diffusion de littérature de jeunesse;
- 11) formuler des recommandations pour l'amélioration de la qualité des livres scolaires;
- 12) faire des propositions pour améliorer l'accès des élèves et des apprenants aux livres et aux autres supports de l'écrit et enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires;

- 13) proposer un ensemble de mesures visant à élargir le programme de subvention des manuels scolaires à l'enseignement secondaire;
- 14) envisager un mécanisme d'échange entre les bibliothèques scolaires;
- 15) faire des propositions pour encourager les activités de promotion de la lecture dans les écoles;
- 16) élaborer proprement dit la politique du livre;
- 17) élaborer un plan de mise en œuvre de la politique;
- 18) faire une présentation publique des résultats de la consultation;
- 19) présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques, revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont: Un document de politique du livre scolaire qui aura développé les différents aspects mentionnés ci-dessus.

- 1) La pratique et l'expérience de financement public du livre scolaire par l'État est analysée;
- 2) Les objectifs de la politique du livre sont définis;
- 3) Des écrits et de manuels scolaires sont mis à la disposition des élèves et des personnels éducatifs;
- 4) Un mécanisme pour garantir la pérennité des livres et leur transférabilité aux élèves d'une cohorte à l'autre est prévu;
- 5) Un mécanisme pour vérifier la disponibilité des livres dans les écoles et leur utilisation effective dans les salles de classe est envisagé;
- 6) Un mécanisme pour assurer la diversité de la production du livre scolaire et de littérature pour jeunes est établi;
- 7) Le soutien aux périodiques culturels susceptibles d'utilisation scolaire est augmentée;
- 8) Un mécanisme d'édition et réédition permettant de garantir les droits d'auteur est envisagé;
- 9) Un soutien à la production de matériel d'écriture à l'intention des personnes faiblement alphabétisées est prévu;
- 10) Un mécanisme de mise en place de bibliothèques travaillant à la promotion et à la diffusion de littérature de jeunesse est envisagé;
- 11) Des recommandations pour l'amélioration de la qualité des livres scolaires sont formulées;
- 12) Des propositions pour améliorer l'accès des élèves et des apprenants aux livres et aux autres supports de l'écrit et enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires sont faites;
- 13) Des mesures visant à élargir le programme de subvention des manuels scolaires à l'enseignement secondaire sont proposées;

- 14) Un mécanisme d'échange entre les bibliothèques scolaires est proposé;
- 15) Des propositions pour encourager les activités de promotion de la lecture dans les écoles sont formulées;
- 16) La politique du livre est élaborée;
- 17) Le plan de mise en œuvre de la politique est élaboré;
- 18) Une présentation publique des résultats de la consultation est réalisée;
- 19) Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Critères de sélection du/de la consultant-e

Le choix du/de la Consultant-e chargée de l'élaboration de la politique du livre en Haïti sera réalisé sur la base des critères de sélection suivants:

Profil consultant-e

- Détenir une maîtrise ou un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en politiques publiques, en planification stratégique ou tout autre domaine connexe ;
- Avoir une connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation ;
- Démontrer des expériences avérées en élaboration de politiques publiques ;
- Avoir des expériences avérées en gestion de projet ;
- Faire preuve d'expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques.
- Avoir d'excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données.

Contenu de la proposition

- Présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation, un canevas du document de politique, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre,
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre de l'Office de désigné, à cet effet, en appui à ce dossier.

VII. Dossier de candidature

Les consultantes ou consultants intéressés devront envoyer leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angles rue Lambert et Saint Surin, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour l'élaboration de la politique du livre scolaire en Haïti* ».

SEUL/E-S LES CONSULTANT-E-S SÉLECTIONNÉS SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Élaboration d'une politique de la subvention scolaire

Depuis 2007, le Gouvernement haïtien applique les résolutions du Cadre d'Action de Dakar relatif à la réalisation de l'Éducation Pour Tous (EPT). Des Accords de financement entre le Gouvernement de la République d'Haïti, la Banque Mondiale, la Banque de Développement de la Caraïbe (BDC), la Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'Agence canadienne de Développement international (ACDI) et le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) sont signés pour appuyer les projets de la stratégie nationale d'Éducation Pour Tous (SNA-EPT).

A côté de l'EPT, en 2011, le Gouvernement de la République a mis en œuvre un vaste Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) financé à partir du Trésor Public et de frais prélevés sur certains services, dont les appels téléphoniques vers Haïti et les transferts d'argent.

L'État haïtien, face à l'épuisement en cours des fonds mis à sa disposition pour répondre au besoin de financement de la scolarité des élèves subventionnés, veut maintenir la soutenabilité de la fréquentation scolaire et rendre irréversible le financement public de l'éducation. Il veut se donner une vision globale du financement de l'éducation sur la base des expériences réalisées. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Éducation décide d'élaborer une politique de la subvention scolaire.

La politique partira de l'expérience du programme de la subvention scolaire de l'EPT, celle du Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO) et montrera en relief le FNE et autres sources de financement ou de taxation qui seront intégrés dans une politique globale de financement de l'éducation. Cette politique sera élaborée sous la responsabilité de l'ONAPÉ.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette consultation projetée.

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence pour l'élaboration d'une politique de
la subvention scolaire en Haïti**

10)

Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2015

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de l'élaboration d'une politique de la subvention scolaire en Haïti

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée limitée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Depuis 2007, le Gouvernement haïtien applique les résolutions du Cadre d'Action de Dakar relatif à la réalisation de l'Éducation Pour Tous (EPT). Des Accords de financement entre le Gouvernement de la République d'Haïti, la Banque Mondiale, la Banque de Développement de la Caraïbe (BDC), la Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'Agence canadienne de Développement international (ACDI) et le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) sont signés pour appuyer les projets de la stratégie nationale d'Éducation Pour Tous (SNA-EPT).

A côté de l'EPT, en 2011, le Gouvernement de la République a mis en œuvre un vaste Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) financé à partir du Trésor Public et de frais prélevés sur certains services, dont les appels téléphoniques vers Haïti et les transferts d'argent.

L'État haïtien, face à l'épuisement en cours des fonds mis à sa disposition pour répondre au besoin de financement de la scolarité des élèves subventionnés, veut maintenir la soutenabilité de la fréquentation scolaire et rendre irréversible le financement public de l'éducation. Il veut se donner une vision globale du financement de l'éducation sur la base des expériences réalisées. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Éducation décide d'élaborer une politique de la subvention scolaire.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

L'objectif général de la consultation est l'élaboration d'une politique de la subvention scolaire en Haïti. Cette politique partira de l'expérience du programme de la subvention

scolaire de l'EPT, celle du Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO) et mettra en relief le FNE et autres sources de financement ou de taxation qui seront intégrés dans une politique globale de financement de l'éducation.

Cette politique sera élaborée sous la responsabilité de l'ONAPÉ.

Ainsi, la collaboration du MENFP avec toutes les catégories de prestataires de services éducatifs recherche les meilleurs résultats de développement de l'éducation pour de meilleurs services éducatifs à la société. Le MENFP est résolu à collaborer avec des partenaires efficaces et responsables pour que leurs efforts soient davantage ancrés dans les valeurs et les priorités stratégiques de l'État en éducation.

Spécifiquement, la consultation en vue de l'élaboration d'une politique de la subvention scolaire doit, entre autres :

1. Faire un état des lieux des projets/programmes de subvention scolaire et en tirer les leçons;
2. Recenser certaines expériences externes en matière de subvention scolaire;
3. Identifier des sources de financement de l'éducation ;
4. Envisager la formule, le montant de la subvention et les mécanismes de gestion des fonds de la subvention;
5. Mettre en place un mécanisme pour développer la capacité des acteurs des écoles dans le cadre de la subvention;
6. Définir clairement les rôles et les responsabilités des acteurs au niveau des écoles et des districts scolaires;
7. Envisager des mécanismes d'appui aux élèves des couches défavorisées en vue d'augmenter leur persévérance scolaire;
8. Créer des mécanismes d'échange d'expérience et de pratiques de bonne gestion administrative et pédagogique entre les écoles;
9. Définir le niveau de participation financière de l'État (2% par exemple sur la masse salariale de l'école) à toute école non étatique fonctionnant sur le territoire comme règle de gouvernance pour s'assurer du caractère public de l'éducation ;
10. Envisager un mécanisme de dotation des écoles publiques et non publiques en matériels et équipements pédagogiques et supports didactiques;
11. Prévoir des mécanismes de financement équitables, souples et transparents pour assurer la formation continue des personnels administratifs et éducatifs ;
12. Envisager la mise en place de mécanismes d'accroissement de la subvention scolaire qui faciliteront, de manière rationnelle et équitable la disponibilité et la distribution des services éducatifs sur le territoire national;
13. Présenter les niveaux de responsabilités et les principes de reddition de comptes dans la perspective d'une subvention scolaire basée sur les résultats;
14. Élaborer la politique proprement dite de la subvention;
15. Présenter un plan de mise en œuvre de la politique ;
16. Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
17. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

Le/la Consultant-e national doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques, revenus et

services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

1. L'état des lieux des projets/programmes de subvention scolaire ;
2. La recension de certaines expériences externes à Haïti est réalisée et incluse dans la justification de la politique ;
3. Les sources de financement de l'éducation en Haïti sont identifiées ;
4. La formule, le montant de la subvention et les mécanismes de gestion des fonds de la subvention sont définis ;
5. Un mécanisme pour développer la capacité des acteurs des écoles dans le cadre de la subvention est envisagé ;
6. Les rôles et les responsabilités des acteurs au niveau des écoles et des districts scolaires sont clairement définis ;
7. Des mécanismes d'appui aux élèves des couches défavorisées en vue d'augmenter leur persévérance scolaire sont envisagés;
8. Des mécanismes d'échange d'expérience et de pratiques de bonne gestion administrative et pédagogique entre les écoles sont définis ;
9. Le niveau de participation financière de l'État à toute école non étatique fonctionnant sur le territoire est défini;
10. Un mécanisme de dotation des écoles publiques et non publiques en matériels et équipements pédagogiques et supports didactiques est envisagé;
11. Les mécanismes de financement équitables, souples et transparents pour assurer la formation continue des personnels administratifs et éducatifs sont prévus;
12. Des mécanismes d'accroissement de la subvention scolaire sont envisagés;
13. Les niveaux de responsabilités et les principes de reddition basés sur les résultats de comptes sont présentés;
14. La politique proprement dite de la subvention est élaborée;
15. Un plan de mise en œuvre de la politique est présentée ;
16. Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;
17. Le document de politique est élaboré et soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'élaboration de la politique de la subvention scolaire en Haïti sera réalisée par une consultante ou un consultant national qui sera choisi selon les critères de sélection suivants :

Profil Consultant-e

- Doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en politiques publiques, en planification stratégique, en économie, en finance ou tout autre domaine connexe
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques
- Expériences avérées en recherche et écriture scientifiques
- Expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques

- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données.

Contenu de la proposition

- Présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation, un canevas du document de politique, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre,
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 60 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre de l'ONAPE désigné à cet effet, en particulier du Directeur du Partenariat et du conseiller du DG en venant en appui à ce dossier.

VII. Dossier de candidature

Les consultants ou les consultantes intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angles rue Lambert et Saint Surin, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour l'élaboration de la politique de la subvention scolaire en Haïti* ».

SEUL/E-S LES CONSULTANT-E-S SÉLECTIONNÉS SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : BID/HA-L1060

**Termes de référence de l'Étude sur la scolarisation privée et
le choix de l'école en Haïti**

11)

Port-au-Prince, Haïti
Février 2016

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de la réalisation de l'étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti

Lieu d'affectation : ONAPE /BID

Milieu de travail : Le territoire national

Type de Contrat : Institutionnel. Contrat international de durée limitée (HA- L1060) **Date**

de départ et la durée : La consultation aura lieu entre Avril - Novembre 2016.

II. Contexte

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), des acteurs, des partenaires techniques et financiers, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

Pour que cela se réalise, l'Etat haïtien a besoin de mieux comprendre le marché éducatif privé en Haïti afin d'identifier les politiques et stratégies qui permettraient d'améliorer les pratiques de choix de l'école et la scolarisation privée. Les partenaires qui soutiennent le secteur appuient les grands chantiers mis en branle par l'ONAPE. C'est dans ce cadre que la Banque Inter-Américaine de Développement (BID) en partenariat avec la Direction Générale de l'ONAPÉ décide de recruter une Firme de consultation internationale pour la réalisation de l'étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti. Le but de cette étude est de mieux comprendre le marché éducatif privé en Haïti afin d'identifier les politiques et stratégies qui permettraient d'améliorer les pratiques de choix de l'école et la scolarisation privée.

III. Justification

"Le système éducatif haïtien est unique et sa caractéristique la plus importante est l'écrasante majorité des écoles appartenant au secteur non-public. Cette situation reflète le fait historique que, en l'absence d'un système qui fonctionne bien des écoles publiques, les communautés religieuses et les opérateurs privés sont devenus les principaux fournisseurs de services d'éducation dans le pays. Le secteur «privé» ou non publique représente la quasi-totalité des

écoles: 94% en préscolaire, 88% en fondamentale et 85% en 3ème cycle de & secondaire. Dans la pratique, il est une question qui compte pour la plupart des parents haïtiens: l'éducation représente un lourd fardeau financier sur les familles pauvres parce que les écoles non publiques en général sont la seule option en raison de la capacité insuffisante des écoles publiques.

Dans la grande majorité des pays, où les écoles publiques et non-publiques coexistent, il est souvent avancé que la qualité de l'éducation est meilleure dans le secteur non-public (Salmi, 2000). Dans le cas d'Haïti, cependant, il est plutôt le contraire. Un petit groupe d'écoles privées d'élite dominant au sommet, suivi par les écoles publiques qui occupent le milieu de gamme, et enfin la majorité des écoles privées sont au bas du système d'éducation. Une autre question importante qui affecte la qualité des écoles est l'absence d'un système d'accréditation appropriée pour les écoles non publiques. En Haïti, 39% des écoles non publiques au niveau fondamental ne sont pas accréditées. Afin d'obtenir une image complète du marché scolaire (privé) haïtien, le programme sera composé d'une étude de choix des écoles, comportant deux composantes.

Etude de choix de l'école

Composante 1. Deux enquêtes serviront de base à étudier le choix de l'école.

Sondage auprès des parents pour recueillir des informations relatives entre autres, à leur connaissance du marché de l'école, sources d'informations, stratégies de recherche de l'école (jeu de choix), frais de scolarité, les facteurs de choix scolaire en cours, et des informations de base de l'élève (etc.). Il s'agira de recueillir des informations auprès d'un échantillon de parents des écoles urbaines pour l'année scolaire 2016- 2017. Dans le cadre de l'enquête, des groupes de discussion seront menées avec les parents concernés.

Les enquêtes scolaires: recueillir des informations sur les contributions des directeurs d'école dans les zones urbaines relatives à la façon dont les écoles fonctionnent et la compétition pour les attirer les élèves et les parents. Cette enquête permettra de recueillir de l'information sur les caractéristiques de l'école, la publicité de l'école, le recrutement, les stratégies de promotion, les frais, les inscriptions, les infrastructures, l'environnement scolaire, les sources de financement, les dépenses, l'école à temps-liste, la qualité des enseignants, et des politiques scolaires et les pratiques actuelles. Dans le cadre de l'enquête, des groupes de discussion seront menées avec les directeurs d'école concernés.

Composante 2. Cette enquête aidera à mettre en place un marché (scolaire) et comprendre les politiques d'éducation les plus efficaces pour renforcer le choix des parents en Haïti et à intégrer les écoles privées dans le système scolaire. Deux aspects sont importants dans cette composante :

- (i) les politiques d'information: fournir/publier des informations/données fiables aux parents et aux écoles sur la qualité de l'école et le rendement des élèves;
- (ii) les politiques de responsabilisation et d'assurance de la qualité: exiger des inspecteurs scolaires un classement des écoles et inclure les résultats du classement dans les données publiées périodiquement.

Dans ses deux composantes, l'enquête doit être sensible à la sexospécificité qui caractérise l'école haïtienne sous l'angle de l'offre et de la demande. Il va sans dire que la prise en compte du genre doit être manifeste dans la constitution de l'échantillon d'écoles (écoles unisexes, écoles mixtes) ; l'échantillon de directeurs et directrices d'écoles, de parents pour les enquêtes et les entrevues ; les outils de cueillette des données ; les données quantitatives et qualitatives recueillies ; les analyses effectuées et les recommandations formulées.

Ainsi, une expérience exploratoire sera menée avec un groupe aléatoire de communes de Port-au-Prince ainsi que dans deux villes dans lesquelles des échantillons d'écoles privées et publiques ("marchés") seront identifiées. L'objectif est de tester l'effet de l'information, l'assurance de la qualité et de la responsabilité/responsabilisation en observant les changements dans les écoles et auprès des parents.

IV. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Le MENFP, par l'entremise de l'ONAPE, avec l'appui technique et financier de la Banque interaméricaine de Développement (BID), travaille pour répondre aux faiblesses du système éducatif d'Haïti qui ne possède pas d'instance nationale d'étude et de prospection pour mener des études sur les problèmes qui se posent dans le but d'éclairer les processus décisionnels.

Cette étude, à l'échelle nationale sur l'enseignement privé et le choix des écoles pour la scolarisation des enfants par les parents en Haïti, sera menée sous la gouverne de l'ONAPE, avec l'implication des structures centrales et départementales du MENFP, en collaboration avec la BID. Elle sera menée dans les établissements d'enseignement public et non étatique. L'objectif principal est d'aider le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle à comprendre comment le choix et les options de l'enseignement privé sont réalisés en Haïti, et être ainsi en mesure d'envisager les changements nécessaires pour améliorer le système de l'éducation (ou le fonctionnement du marché de scolarisation).

Les objectifs spécifiques sont de (d') :

1. Mener une enquête de rationalité des acteurs auprès de 900 écoles privées 2000 parents ;
2. Cerner la rationalité des parents dans le choix des écoles privées pour leurs enfants (reproduction tradition familiale, attachement idéologique, source d'informations, accès à l'information et informations disponibles, valeurs, conviction, cote de l'école, faiblesse du secteur public, couts, positionnement, obligation etc.);
3. Montrer comment les parents collectent les informations sur les écoles, quelle utilisation ils en font, quelle est la pertinence et l'utilité de leurs sources d'information ;
4. Explorer comment les facteurs institutionnels (culture organisationnelle, culture administrative, histoire de l'établissement, effet établissement) et la distribution de l'information affectent le choix des parents en Haïti dans un système éducatif fortement privatisé ;
5. Voir si les informations reçues par les parents peuvent influencer leurs choix et responsabiliser les écoles en matière de résultats ;
6. Etablir une catégorisation des écoles privées ;
7. Evaluer comment est déterminé le cout de la scolarité dans une école privée
8. Produire une analyse sexospécifique de l'offre et de la demande de scolarisation privée et de choix des écoles en Haïti ;
9. Identifier les diverses sources de financement des écoles privées
10. Saisir le fonctionnement des écoles privées dans un milieu de concurrence, l'effet de la concurrence sur les écoles, la façon (stratégies) dont les écoles elles-mêmes répondent aux pressions concurrentielles ;
11. Analyser le degré d'application par les institutions scolaires des politiques et règlements généraux (accréditation, programme officiel, ...) ;
12. Montrer comment s'applique la question de reddition de compte entre les écoles privées et les parents financeurs de l'éducation ;
13. Examiner la façon dont les écoles et les parents réagissent aux changements de politique;
14. Identifier les déterminants du cout de la scolarité dans une école privée ;

15. Etablir le lien entre les facteurs institutionnels / la distribution de l'information le choix des parents ;
16. Indiquer des orientations susceptibles d'éclairer et d'influencer les choix de politiques en éducation concernant les écoles privées ;
17. Faire des recommandations relatives à chacune des composantes ;
18. Proposer des axes d'actions relatives à chacune des deux composantes de la consultation.

La Firme de consultation internationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques, revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation de services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

V. Résultats attendus

1. Une enquête de rationalité des acteurs auprès de 900 écoles privées 2000 parents est menées ;
2. La rationalité des parents dans le choix des écoles privées pour leurs enfants est cernée ;
3. La façon dont les parents collectent les informations/données sur les écoles, l'utilisation qu'ils en font, la pertinence et l'utilité de leurs sources d'information sont démontrées ;
4. La manière dont les facteurs institutionnels et la distribution de l'information affectent le choix des parents est présentée ;
5. Le lien entre les informations reçues par les parents et leur choix de l'école
6. La catégorisation des écoles privées est établie ;
7. Les déterminants du cout de la scolarité dans une école privée évalués ;
8. Une analyse sexospécifique de l'offre et de la demande de scolarisation privée et de choix des écoles en Haïti est produite ;
9. Les diverses sources de financement des écoles privées sont identifiées ;
10. Le fonctionnement des écoles privées dans un milieu de concurrence, l'effet de la concurrence sur les écoles, la façon (stratégies) dont les écoles elles-mêmes répondent aux pressions concurrentielles sont analysés ;
11. Le degré d'application par les institutions scolaires des politiques et règlements généraux (accréditation, programme officiel, ...) est évalué ;
12. La façon dont les écoles et les parents réagissent aux changements de politique est examinée ;
13. Les déterminants du cout de la scolarité dans une école privée sont identifiés ;
14. Le lien entre les facteurs institutionnels / la distribution de l'information le choix des parents est établi ;
15. Le lien entre les informations reçues par les parents et leurs choix est mis en évidence ;
16. Des orientations susceptibles d'éclairer et d'influencer les choix de politiques en éducation concernant les écoles privées sont indiquées ;
17. Des recommandations relatives à chacune des composantes sont faites ;
18. Des axes d'actions relatives à chacune des deux composantes de la consultation sont proposés.

Les extraits

1. Instrument final pour les écoles et les parents

2. Les protocoles d'application
3. Base de données avec les résultats de l'application de l'instrument à l'école
4. Base de données avec les résultats de l'application de l'instrument aux parents
5. Rapport de travail sur le terrain et à l'annexe détaillant les personnes effectivement interrogés.

VI. Stratégie de réalisation

La recherche se déroulera sous la supervision du directeur général de l'ONAPE, ou tout autre cadre désigné à cet effet, en particulier le Directeur du Partenariat et du Conseiller du DG venant en appui à ce dossier. Au niveau de la BID, la recherche sera coordonnée Anne Sofie Olsen (EDU / CHA) et Gregory Elacqua (SCL / EDU). La firme internationale s'accorde avec une firme nationale pour le transfert des compétences dans le cadre de cette consultation.

Une enquête de référence doit être menée auprès des directeurs d'école et des parents pour l'enquête de choix de l'école. Cela inclut d'exécuter une phase pilote sur un sous-échantillon pour tester les instruments qui seront utilisés dans l'enquête. Les données seront recueillies en Septembre –octobre 2016 auprès d'un échantillon de 900 écoles et 2000 parents à Port-au-Prince et dans deux autres localités.

Les activités spécifiques dans le cadre de cette recherche incluent :

En collaboration avec la BID, la préparation des instruments et la réalisation de l'enquête de référence:

Avril-Mai: Élaboration (développement) de l'instrument (en français) et soumission sous forme numérique pour formatage et révision.

Ensuite, exécution d'un projet pilote avec un sous-échantillon d'écoles et de parents pour tester l'instrument.

Juin-Août: l'instrument sera révisé et reformaté en utilisant les résultats du projet pilote.

Septembre-Octobre: l'enquête sera menée à l'aide de l'instrument sur l'échantillon complet de 900 écoles privées qui tient compte de la mosaïque d'écoles privées (ou non publiques) en Haïti et 2000 parents. Cela comprend la collecte d'informations sur les caractéristiques de l'école et du marché.

En plus d'autres activités de soutien liées à la collecte des données:

Supervision en personne du démarrage des activités de l'enquête

Préparer les protocoles d'application et former les enquêteurs en conformité avec le type d'enquête (écoles ou les parents).

Préparer les ensembles de données avec les informations recueillies et vérifier leur validité.

Préparer un rapport de travail sur le terrain qui comprend une annexe numérique avec les détails des écoles, des directeurs d'école et parents interrogés et ceux qui faisaient partie de l'échantillon, mais n'avaient pas pu être interrogés. Le rapport devrait être sur une base, école par école et il devrait inclure les informations manquantes.

VII. Critères de sélection

- La réalisation de l'étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti sera faite par une firme internationale selon les critères de sélection suivants:

- Une firme internationale ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la réalisation d'études de type scientifique en éducation;
- Un dossier de la firme présentant les réalisations et le personnel mobilisable pour l'étude/ Grande expérience dans l'application des enquêtes niveau individuel et au niveau des écoles ;
- Une méthodologie présentant un échantillon pour tester les instruments qui seront utilisés lors de l'enquête (Port-au-Prince et deux autres localités) ;
- Un chef d'équipe ayant un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation ou dans les études économiques, assorti de 5 ans d'expérience dans un poste similaire ;
- Un statisticien ayant trois (3) ans d'expérience dans le traitement des données quantitative ;
- Un qualitatifiste ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans la recherche qualitative ;
- Maîtrise de l'anglais et du français.
- Présentation de propositions technique et financière.

VIII. Durée de la consultation et paiement

La consultation se déroule d'avril à novembre 2016 à compter de la date d'approbation du contrat par la BID.

Les paiements seront effectués selon le schéma suivant :

- a. 20 % à la signature du contrat
- b. 40 % lors de la livraison satisfaisante selon les normes de produits 1-2
- c. 40 % lors de la livraison satisfaisante selon les normes de produits 3-5.

La BID assure le financement de la présente consultation.

IX. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin ou à Mme Anne Sofie Westh Olsen, section Éducation, Banque Interaméricaine de Développement, 389 Bourdon.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation de l'étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Actions d'amélioration des pratiques éducatives et administratives

À côté de ces axes d'actions dont le spectre est le système, il y en a deux qui s'adressent directement à la quotidienneté de l'école, à l'effectivité de l'acte d'enseigner, d'apprendre et de gérer en milieu scolaire, afin de donner des signaux nettement visibles que l'ONAPÉ, dans la ligne des motifs ayant conduit le législateur à envisager son institutionnalisation, demeure au premier chef sensible à toute amélioration ponctuelle de l'éducation pour celles et ceux qui se retrouvent dans les salles de classe pendant la conduite des études de système.

L'ONAPÉ envisage deux actions d'amélioration des pratiques pédagogiques et administratives dans les écoles : les Technologies de l'Information et de la

Communication en Éducation (TICE); le Système de Gestion de l'Information (SIG) dans les établissements scolaires. Ces deux actions constitueront des pilotes dans deux départements dans le but de lancer le processus de revalorisation des écoles publiques et d'établir la confiance des populations quant aux écoles publiques. Le Réseau des écoles non étatiques sera informé de ces actions dans l'optique de les encourager à développer des projets y relatifs, s'il en a la conviction.

Technologies de l'Information et de la Communication en éducation

Dans le but de généraliser la culture technologique à l'école fondamentale, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, entend exposer les enfants dès la première année aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ainsi, « il est envisagé de fournir à 2, 000,000 d'enfants un ordinateur portable personnel relié à l'internet à partir des établissements scolaires d'ici 2015 » (Plan Opérationnel 2010-2015). Le ministère met ainsi en évidence la nécessité d'intégrer les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) à travers toutes les écoles du pays.

Vu que certains responsables d'écoles ont tout de suite compris qu'il devenait une obligation d'intégrer les TICE dans leurs classes et que le contenu n'existait pas encore, la Maison Henri Deschamps a jugé nécessaire de prendre l'initiative de mettre en format numérique interactif certains de ses ouvrages de la première et deuxième année fondamentale (Vive les maths 1 et 2, Bonjour 1 et 2, Youpi je sais lire 1 et 2, Wi mwen konn li 1 et 2 et Mon livre d'Éveil). Ces contenus numériques interactifs sont utilisés dans différentes écoles qui ont acheté les licences d'utilisation. L'année scolaire 2015-2016, le MENFP va piloter le projet RETEL dans 37 EFACAP et 37 écoles associées aux EFACAP à travers les 10 départements.

La plateforme RETEL est un outil dédié à la distribution de contenu numérique interactif et à la formation à distance. En tant que plateforme en ligne, elle met à la disposition des apprenants un contenu d'apprentissage, ainsi que des rapports permettant aux enseignants de suivre la progression des élèves. Pour les apprenants, la plateforme se présente sous forme d'une application web où ils peuvent travailler à leur rythme.

Pour réussir à intégrer les nouvelles technologies dans les écoles, il va falloir que les enseignants soient en mesure de les utiliser avec efficacité. La préparation des enseignants à l'usage des TIC à l'école devient une condition nécessaire. Sans une bonne formation, il est possible de rencontrer de sérieux obstacles qui pourraient conduire à un échec pédagogique.

Comme la grande majorité des enseignants ne sont pas tout à fait familiers aux TIC, ni d'un point de vue technique, ni d'un point de vue pédagogique, la Maison Henri Deschamps met en place un programme de formation à leur intention. Celui-ci répond aux exigences de l'usage pédagogique des TICE.

Les objectifs de la formation sont de : (i) Mettre à profit les TIC pour améliorer la qualité de l'éducation ; (ii) Contribuer à une meilleure préparation des enseignants au regard de l'intégration des TIC, en vue de l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques.

Les contenus de la formation sont les suivants : Intégration des TIC à l'école fondamentale ; Les contenus numériques de la Maison Henri Deschamps/RETEL ; Les étapes dans la préparation d'une leçon ; Technologies de l'Information et de la communication dans l'Enseignement (TICE); Approches pédagogiques et didactiques des TICE/leçons/Apprentissages des contenus numériques ; Développement des supports technologiques à l'apprentissage à l'école fondamentale ; Le curriculum de l'école fondamentale et le programme

détaillé de la première année ; Les plans de travail annuel, périodiques et hebdomadaires ; TICE et évaluation des apprentissages ; Le guide du maître.

Il ne fait pas de doute que les expériences réalisées dans le système éducatif haïtien et ailleurs ont montré l'apport des TICE à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, surtout dans des contextes où la formation initiale des enseignants est déficitaire.

Le MENFP, avec l'entreprise Deschamps, qui a développé cette application, a expérimenté dans 37 ÉFACAP et 37 écoles associées dans les départements concernés.

L'ONAPÉ encourage le réseau des écoles non étatiques à cerner la portée de cette application afin d'envisager les possibilités de son adoption comme un puissant outil pédagogique. Il s'agira de conduire un pilote des TICE dans un Département à travers le 1^{er} cycle des écoles publiques.

Le Département du Nord-Ouest est susceptible de recevoir cette expérience-pilote pour avoir jusqu'ici reçu moins d'intervention de l'État et de ses partenaires techniques et financiers en éducation à travers les projets et programmes. Ce Département, pour son accès très difficile et son éloignement, est dans la perception commune traitée en « parent pauvre ». Cent écoles publiques à raison de trois classes du premier cycle fondamental peuvent constituer le point de départ de cette expérience-pilote.

Système de gestion de l'information

Nous entendons par système de gestion de l'information un outil technologique indispensable à la gestion interne de tout établissement scolaire avec possibilité de l'appliquer à la gestion de tous les aspects qui concernent l'éducation.

Le système d'information scolaire (SIS) est une application de gestion d'élèves. Basée sur les technologies Internet, cette application permet de gérer les données administratives des élèves (nom, adresse, origine, etc.) ainsi que leur parcours académique (filière, examens, notes, etc.).

Cette application centralisée est utilisée par l'administration de l'institution dans un premier temps. D'autres types de comptes tels que ceux des enseignants et des parents seront disponibles ultérieurement.

Cette plateforme sécurisée est d'une grande efficacité puisqu'elle permet de regrouper et stocker toutes les informations concernant les élèves. On peut rapidement consulter les données, les imprimer, les modifier, les actualiser et les transférer vers d'autres écoles. Les administrateurs recevront une formation à l'usage du SIS.

Les objectifs de la formation sont de :

- Améliorer la gestion de l'éducation (bulletin scolaire, présences, etc...) ;
- Faciliter la planification dans les écoles publiques ;
- Doter le MENFP d'un outil de contrôle numérique ;
- Uniformiser les rapports ;
- Centraliser la collecte des données ;
- Améliorer la capacité à rendre des comptes.

Étant donné (a) des résultats positifs obtenus par le MENFP et ses partenaires du réseau privé dans le domaine de la gestion de proximité dans les écoles participantes, (b) que les écoles du réseau étatique n'ont pas bénéficié de cette expérience, l'ONAPÉ met en avant la possibilité de porter cette expérience dans les écoles publiques.

Ce Pilote de système de gestion de l'information des établissements scolaires publics sera mené dans le Département du Sud recevant à date moins d'intervention de partenaires dans le domaine de l'éducation, en particulier dans les écoles nationales. L'absence d'investissement public dans les écoles étatiques en général favorise la méfiance des communautés à l'égard de ces écoles. Cent écoles publiques à raison de trois classes du premier cycle fondamental peuvent constituer le point de départ de cette expérience-pilote.

Subvention/Allocation

Il n'existe pas d'État qui ne garde même dans une moindre mesure quelques aspects du providentialisme des années 1960, malgré le régime de restriction auquel sont assujetties ses finances et l'austérité imposée par la conjoncture néo-libérale.

L'État haïtien injecte des moyens financiers dans les budgets des Ministères, des organismes autonomes, publics et parapublics pour accorder des subventions dans le but de répondre minimalement aux demandes exprimées. Ce faisant, l'État se fait proactif et prévoyant face à la situation de sous-emploi, des difficultés socio-économiques des classes moyennes, en particulier des enseignants, de surcroît, des parents qui expriment parfois leurs déboires de ne pas pouvoir joindre les deux bouts en début ou en fin d'année quant aux nouveaux besoins créés par la scolarisation de leurs enfants.

L'ONAPÉ ne peut échapper à cette réalité, surtout qu'il rassemble dans son Conseil d'Administration des secteurs sociaux sensibles, par exemple parents d'élèves, syndicats, enseignants.

Il est possible que les organisations parties du CA en particulier prévoient des activités qui les conduiront sur le terrain. L'ONAPÉ ne pourra pas leur refuser son appui financier si elles en feront la demande sous forme de petits projets. Cette projection est valable tant pour le réseau public que pour le réseau non étatique représenté au CA de l'ONAPÉ, selon la loi. En outre, l'ONAPÉ doit être en mesure d'appuyer les activités qui seront menées par les représentants des organisations auprès de leur structure de provenance, dans le cadre de l'opérationnalisation des directives et perspectives de l'Office pour les divers réseaux partenaires du MENFP.

De plus, la proximité que l'ONAPÉ maintiendra avec les partenaires lui exigera d'être en mesure de répondre à certaines demandes exprimées tendant à l'amélioration des pratiques partenariales en vue de l'établissement d'un meilleur dialogue institutionnel.

L'ONAPÉ, en tant qu'institution ayant pour principale mission d'assurer le Partenariat dans le secteur de l'Education, doit avoir dans son budget de fonctionnement quelques postes de subvention/allocation. Tenant compte des moyens limités de l'enveloppe globale du budget de la République, trois (3) alinéas totalisant **huit millions cinq cent mille (8,500,000) & 00/100 gourdes** sont prévus pour être alimentés . Il s'agit de :

730- Allocations d'assistance sociale et secours

731- Allocations aux élèves et étudiants

739- Allocations diverses et exceptionnelles.

Cependant, ces allocations devront être octroyées respectivement aux personnes en situation économique difficile, aux élèves et étudiants en difficulté de financer leurs études et toute autre forme d'allocation non prévue en 730 et 731 pourra être traitée en 739. Ainsi faut-il comprendre la rubrique "subvention" dans le montage du budget de l'ONAPÉ comme un puissant levier de l'approche partenariale.

Perspective 2016-2017

Pour 2016-2017, il sera davantage question d'opérationnaliser les recommandations qui auront résulté des études commanditées. (i) La priorité sera accordée à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions intégral qui tiendra compte des grands axes de l'année précédente qui ont généré des résultats et recommandations pertinentes. (2)

Une étude systématique viendra mettre en lumière les indicateurs de l'éducation sous l'angle du PPP. La question du PPP est avant tout celle du financement de l'éducation. En ce sens, (3) une enquête fortement participative à l'échelle nationale est projetée sur le financement de l'éducation non étatique et étatique dans un contexte socioéconomique où l'établissement privé d'éducation a le statut d'entreprise commerciale. A la suite des actions de mise en place de l'Office et de compréhension de l'état du système éducatif mises en avant au cours de l'année 2015-2016, en 2016-2017,

(4) un plan de développement stratégique institutionnel de l'ONAPÉ sera nécessairement élaboré pour lui permettre de mieux répondre à sa mission et ses attributions.

RÉSUMÉ DU CADRE D' ACTIONS

No	Actions planifiées	Objectifs	Résultats attendus	Activités planifiées	Montant	Trésor public	PTF	Période de réalisation
ÉTUDES À MENER								
1	État des lieux : a) du partenariat en éducation en Haïti; des écoles des réseaux non étatique et étatique	Recenser les interventions en cours. Recenser la question du partenariat en les mettant en perspective selon les directives de la loi Réaliser une étude exhaustive et systématique en vue d'établir une photographie complète du réseau non étatique de l'éducation à tous les niveaux Réaliser une étude exhaustive et systématique en vue d'établir une photographie complète du réseau étatique de l'éducation à tous les niveaux.	Un rapport détaillé qui fournit les données sur l'état de la situation du partenariat en éducation en Haïti Un rapport détaillé qui fournit les données sur l'état de la situation des écoles du réseau étatique et du réseau non étatique	Recrutement d'une firme nationale pour mener cette étude			BID	oct-dec 2015
2	État des lieux des écoles à statut international ou étranger fonctionnant sur le territoire haïtien							

3	Élaboration de la Politique du Partenariat	Établir un cadre permettant une meilleure compréhension entre les différents acteurs pour mieux travailler en synergie	Un document de politique du partenariat élaboré présentant clairement les voies et moyens et des recommandations pour mieux gérer le système éducatif	Recrutement d'un consultant individuel pour élaborer le document de politique alimenté par les études et rencontres complémentaires			BID	Février-mars 2016
4	Élaboration du manuel de procédures administratives, comptables et financières assorties des règlements internes de l'ONAPÉ	Doter l'ONAPÉ d'un document administratif lui permettant d'harmoniser les pratiques au sein de l'Institution	Le manuel de procédures est élaboré et présente les règles à suivre par chacun dans l'exercice de leurs rôles et fonctions	Recrutement d'un consultant individuel pour élaborer le manuel de procédures			BID	Octobre 2015
5	Élaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire haïtien	Établi un cadre permettant de travailler avec l'ensemble des réseaux pour une meilleure régulation du SEH par le MENFP	Un document de politique d'évaluation des écoles du SEH élaboré présentant clairement les voies et moyens et des recommandations pour mieux évaluer les écoles dans leur capacité à offrir de meilleurs services	Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration de la politique d'évaluation				Février-mars 2016
6	Management du système éducatif	Obtenir une photographie réelle du MENFP (bureau	Un document présentant une photographie du MENFP avec	Recrutement d'un consultant (firme ou				Avril-mai 2016

	haïtien	central et DDE) et déterminer les options managériales les plus aptes à mieux piloter le SEH	toutes instances développées ces dernières années et les voies et moyens pour développer des stratégies de managériales efficaces et efficientes	individuel) pour mener cette étude				
7	Séminaires/rencontres/missions	Maintenir le dialogue social et institutionnel entre le MENFP, l'ONAPÉ et les partenaires	4 rencontres de partenariat sont organisées 3 missions par groupe de Départements sont tenues 4 ateliers de restitution et séminaire sont organisés	Tenue de missions dans les Départements Organisation d'un séminaire Restitution des études			BID	oct 2015- mai 2016
8	Mise en œuvre des recommandations des Assises sur la qualité de l'éducation	Préparer et mettre en œuvre un plan d'actions portant sur les recommandations découlant des Assises sur la qualité de l'éducation	Les différents axes susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation sont intégrés dans un plan de mise en œuvre et sont exécutés avec l'appui du service d'étude et d'évaluation de projets	Rencontres avec les responsables ministériels autour des recommandations; recrutement du personnel du service d'étude et d'évaluation de projets; élaboration et mise en œuvre du plan et sa budgétisation				Janvier- mars 2016
9	Étude des déterminants du rendement scolaire	Établir un portrait exhaustif et édifiant des catégories de facteurs influant sur le rendement scolaire en Haïti, en particulier au niveau des examens officiels, pour rendre	À partir d'un échantillon représentatif des réseaux et des types d'écoles au niveau national, l'étude des déterminants est conduite et montre les influences des	Recrutement d'une firme de consultation nationale pour la conduite de l'étude				Février- mars 2016

		les décisions que nécessite la situation	diverses catégories de facteurs identifiés sur le rendement scolaire des élèves. Elle éclaire le processus décisionnel concernant les mesures de remédiation					
10	Élaboration de la politique du livre	Evaluer la pratique et doter l'État haïtien, par le MENFP, d'une politique du livre qui fixe les modalités et conditions de l'acquisition de livres scolaires et autres dans le cadre d'une telle pratique en cours depuis plus de 20 ans	L'expérience de l'acquisition de livres scolaires par le MENFP est analysée et la politique du livre est élaborée qui définit les modalités, conditions, critères pour les parties prenantes et le cadre de gestion des livres attribués par le MENFP	Un consultant national individuel est recruté pour analyser l'expérience et produire le document de politique du livre, par appel ouvert à concurrence				Mars 2016
11	Élaboration de la politique de la subvention scolaire	Analyser les divers projets et programmes de subvention scolaire tant par le Trésor Public que par les PTF et élaborer une politique de subvention scolaire dans une perspective inclusive de financement de l'éducation	Partant des programmes et projets de subventions, des sources de financement, des approches adoptées, élaboré une politique de subvention comme réponse à la dispersion, et indiquer les voies de sa mise en œuvre	Recrutement d'un consultant national pour l'élaboration de la politique de subvention scolaire, par appel ouvert à concurrence				Janvier-février 2016
12	Amélioration des pratiques éducatives et administratives	Dans le cadre de la revalorisation des écoles publiques, conduire un pilote Des TICE dans un Département à travers le 1 ^{er} cycle de 100 écoles publiques en math, créole, français sous l'angle	L'expérience est en cours au MENFP dans 37 EFACAP et 37 écoles associées avec le développeur de la plateforme RETEL. Introduire une nouvelle génération d'apprenantes et d'apprenants par la	Utiliser les services prestataire de RETEL pour étendre sa prestation à ces deux nouvelles composantes. Les deux pilotes seront évaluées sous l'angle de				

		des contenus numériques ; b) de systèmes de gestion interne de l'information d'établissement dans 100 écoles publiques du Sud dans le premier cycle fondamental	construction de nouvelles dispositions liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans 100 écoles du département du Nord-Ouest	leurs résultats respectifs du point de vue pédagogique et administratif				
13	Pacte National pour une Education de Qualité							
14	Identification, analyse du cadre d'intervention et du travail des ONG en Education							Trésor Public
15	Etat des lieux des Ecole Internationale ou à Statut Etrange Fonctionnant sur le Territoire Haïtien							Trésor Public
16	Termes de Reference de l'Etude sur la Scolarisation Privée et le Choix de l'Ecoles en Haïti							BID

